



▶
OBSERVATOIRE
PARTENARIAL
DE LA COHÉSION
SOCIALE
ET TERRITORIALE

AOÛT
2023

CAHIER N°13

▶
**ÉVALUATION DES CITES
ÉDUCATIVES DANS LA
MÉTROPOLE DE LYON :**
troisième édition - 2022/2023



Petit lexique de l'évaluation



Évaluation

Appréciation objective de la valeur d'une action (programme, mesure, dispositif) au regard de critères (tels que la pertinence, l'efficacité, l'impact), en vue d'apporter des connaissances et d'éclairer la décision publique relative à cette action (poursuite, réorientation, modification, arrêt).

Pertinence

Adéquation entre les objectifs poursuivis par l'action et les enjeux ou difficultés auxquels elle entend répondre.

Efficacité

Mesure des résultats d'une action en regard des objectifs poursuivis.

Efficience

Mesure des résultats d'une action en regard des moyens mobilisés.

Effet

Changement attendu ou non d'une situation à la suite de la mise en œuvre d'une action.

Impact

Effet positif ou négatif induit par une action sur les publics ciblés ou sur les territoires auxquels appartiennent ces publics.

Le baromètre

des indicateurs



Source

ONPV, CGET, *Comment évaluer les contrats de ville ? Méthodologie pour une démarche locale*, janvier 2017



Sommaire

SYNTHÈSE 2022/2023	p. 4
---------------------------------	------

INTRODUCTION

Une démarche co-pilotée par l'Etat et la Métropole de Lyon, en partenariat avec le Rectorat.....	p. 6
Une évolution du périmètre d'analyse en 2022/2023.....	p. 10
Une méthodologie co-construite, à la fois quantitative et qualitative.....	p. 14

1. CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Réussite et ambition scolaire

Évaluations nationales et réussite aux examens – critère 1	p. 18
Cordées de la réussite – critère 2	p. 26

Attractivité du territoire

Évitement scolaire – critère 3	p. 28
Professions et catégories socioprofessionnelles – critère 4	p. 30

2. PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Une cohérence entre tous les temps de l'enfant/du jeune

Continuité éducative dans la cité – critère 6	p. 34
--	-------

Un exercice facilité de la parentalité

Diversité de temps d'enrichissement – critère 7	p. 36
--	-------

Une cité apaisée, des habitants mobilisés

Participation des habitants et instances de démocratie participative – critère 8	p. 41
Jeunes suivis par la PJJ – critère 9	p. 44

Santé

Accès aux soins des élèves – critère 10	p. 46
--	-------

3. OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

Ouverture culturelle & sportive

Actions partenariales à l'échelle de la cité – critère 11	p. 50
--	-------

Mobilité

Participation à des dispositifs de départ/échange à l'étranger – critère 12	p. 54
Stage de troisième, ouvrir le champ des possibles – critère 13	p. 58

Insertion des jeunes

Retour en formation des jeunes – critère 14	p. 61
Jeunes percevant le Revenu de solidarité active – critère 15	p. 64





Synthèse 2022/2023

Une troisième édition marquée par deux principaux changements

- Une reprise du cahier des charges et de l'organisation générale des deux premières éditions de l'évaluation.
- Un élargissement du périmètre et une évolution de la méthodologie :
 - deux nouvelles Cités éducatives ont été créées et intégrées à la démarche d'évaluation : Bron et Villeurbanne,
 - le volet qualitatif a été conduit par l'intermédiaire de « groupes focus », des séances de travail thématiques réunissant une dizaine d'acteurs locaux concernés par la thématique traitée (cf. page 6).

Des effets peu évidents pour les indicateurs de réussite, d'ambition scolaire et d'attractivité du territoire (approche statistique)*

Points positifs/éléments de satisfaction

- En matière de réussite et d'ambition scolaire (axe 1), on note :
 - un maintien du niveau des élèves de CP et de CE1 en français et en mathématiques,
 - un maintien du niveau en mathématiques aux évaluations de sixième.
- S'agissant de l'attractivité du territoire (axe 1), on observe un recul notable de l'évitement scolaire au collège, qui atteint son plus bas niveau depuis 2018.

Points négatifs/sources de vigilance

- En matière de réussite et d'ambition scolaire (axe 1) :
 - les résultats sont dans l'ensemble moins satisfaisants en 2022 qu'en 2021, tout en restant meilleurs qu'en 2019 (avant la crise sanitaire) ;
 - les résultats au brevet des collèges fléchissent, alors qu'ils sont stables dans les autres territoires ;
 - le niveau en français baisse fortement aux évaluations de sixième, mais ce constat s'applique à l'ensemble des territoires ;
 - le niveau en seconde baisse globalement, particulièrement en mathématiques.
- S'agissant de l'attractivité du territoire (axe 1) :

- La répartition par CSP reste dans l'ensemble constante ces dernières années, avec trois fois plus de catégories défavorisées chez les collégiens des Cités éducatives.

Une démarche reconnue pour son intérêt mais jugé complexe, une gouvernance originale mais perfectible (analyse des groupes focus)

Ce qui fonctionne bien/est apprécié

- En matière de promotion de la continuité éducative (axe 2), il apparaît que :
 - les Cités éducatives facilitent la transversalité dans la conduite des projets ;
 - elles participent au renforcement du maillage local d'acteurs et de structures ;
 - elles permettent de créer et de conforter des liens avec les établissements scolaires ;
 - elles contribuent au développement de la participation des parents.
- S'agissant de l'ouverture du champ des possibles (axe 3) :
 - la transversalité et le renforcement du maillage sont de nouveau mentionnés comme des éléments de satisfaction importants par les acteurs locaux qui insistent sur l'intérêt de la mise en réseau de l'ensemble des parties prenantes ;
 - l'appui financier apporté par les Cités éducatives est également très apprécié, dans la mesure où il permet notamment d'expérimenter de nouveaux projets, d'amorcer des démarches jusqu'alors en gestation et d'accompagner des initiatives qui nécessitent des moyens.

Ce qui pose question/est déploré

- En matière de promotion de la continuité éducative (axe 2), il ressort que :
 - la coordination avec les dispositifs existants n'est à ce jour pas optimale, en particulier avec ceux relevant du droit commun ;
 - la coopération entre des structures aux modes de fonctionnement différents est complexe et reste à améliorer ;
 - la continuité des actions doit encore être approfondie, notamment avec celles destinées à des tranches d'âge spécifiques (moins de trois ans et plus de dix-huit ans) ;

* Il est à noter que la mesure de ces effets est complexe et appelle à la prudence en raison de leur dimension multifactorielle (cf. encadré page 5).



- la participation des parents nécessite elle aussi d'être confortée.
- S'agissant de l'ouverture du champ des possibles (axe 3) :
- de nouveau, la coordination entre les partenaires et les dispositifs existants apparaît comme étant perfectible ;
- la majorité des Cités éducatives ne se sont pour l'instant pas emparées de certains thèmes, comme les séjours à l'étranger, par exemple ;
- des incertitudes demeurent sur la poursuite de la démarche et des financements qu'elle apporte*.

Principales attentes et suggestions formulées par les acteurs locaux

- Renforcer la coordination et les passerelles entre les différentes institutions impliquées dans les Cités éducatives.
- Clarifier le rôle des enseignants dans la démarche.
- Clarifier et renforcer le rôle des parents, en allant notamment chercher ceux qui sont le plus éloignés du champ scolaire.
- Inscrire les projets dans la durée et tisser des liens entre eux.
- Donner aux acteurs locaux suffisamment de temps pour s'investir dans les Cités éducatives en parallèle de leurs activités courantes.
- Privilégier la conduite d'actions appelées à se poursuivre.
- Anticiper la fin des financements en cherchant dès à présent des relais.
- Organiser des rencontres et temps d'échange entre différentes Cités éducatives.
- Améliorer la prise en compte des tranches d'âge les plus difficiles à approcher (moins de trois ans et plus de dix-huit ans).
- Valoriser davantage l'expérience et les compétences internationales d'une partie des élèves.
- Investir davantage la thématique de la recherche de stages, en approfondissant la connaissance du territoire et de ses besoins ainsi que la concertation entre les partenaires.

* Cette remarque formulée à plusieurs reprises dans les groupes focus est antérieure aux dernières annonces du Gouvernement sur la poursuite et l'extension des labellisations.

L'essentiel : ce que l'on peut retenir en 2022/2023

- L'apport de la démarche des Cités éducatives apparaît, à ce stade, davantage dans la mise en réseau des acteurs et la transversalité qu'elle apporte dans la conduite des projets éducatifs que dans l'évolution des indicateurs statistiques de réussite aux diplômes ou de mixité scolaire. En effet, si certains indicateurs se stabilisent ou s'améliorent (niveau des classes de CP et de CE1 en français et en mathématiques, niveau en mathématiques aux évaluations de sixième, niveau en français en seconde et évitement scolaire), d'autres se dégradent ou demeurent problématiques (résultats au brevet des collèges, niveau en français aux évaluations de sixième, niveau en mathématiques en seconde et répartition des catégories socioprofessionnelles).
- L'objectif des Cités éducatives est de renforcer les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, dans et en dehors du cadre scolaire, mais aussi avant l'âge scolaire et après 16 ans. A ce titre, leur efficacité ne peut être mesurée seulement à l'aune de l'évolution des résultats scolaires.
- Il convient par ailleurs d'être prudent car :
 - la démarche est encore récente ;
 - la période de la crise sanitaire a perturbé son déroulement ;
 - de nombreux facteurs extérieurs aux Cités éducatives – sociaux, économiques, géographiques... – interviennent également ;
 - certains résultats ne sont pas propres aux Cités éducatives et concernent d'autres voire l'ensemble des territoires.
- Bien que jugée complexe à comprendre et à mettre en œuvre, la démarche est globalement appréciée par les acteurs locaux. La transversalité, l'effet réseau, ainsi que les financements qu'elle apporte sont perçus comme des éléments contribuant à la dynamique partenariale et, in fine, à la réussite scolaire des élèves, à la continuité des temps éducatifs et à l'ouverture du champ des possibles pour les enfants et les jeunes.
- Du temps semble toutefois nécessaire pour permettre à la démarche d'atteindre sa maturité et d'être pleinement appropriée par les parties prenantes. Ce besoin d'inscription dans la durée se heurte à un manque partiel de visibilité sur le long terme*, s'agissant notamment de l'appui financier apporté par les Cités éducatives aux différents territoires.
- La coordination globale, la coopération inter-structures, la continuité des actions à destination de certaines tranches d'âges et la participation des parents apparaissent comme les principaux axes d'amélioration sur lesquels il conviendrait de travailler davantage à l'avenir.



Soixante-dix personnes réunies dans le cadre de groupes focus

Cinq groupes focus ont été organisés en 2022/2023.

Réunissant entre sept et quinze personnes à chaque fois, ils ont permis de mobiliser près de 70 participants au total : acteurs de l'Education nationale (chefs d'établissements, principaux de collèges, enseignants, chefs de file Education nationale...), du monde associatif (associations intervenant dans différents domaines tels que la culture ou le sport, par exemple) et représentants des collectivités locales impliquées dans la démarche (référents éducation des communes, notamment).

D'une durée moyenne de deux heures, les séances se sont déroulées dans les locaux de l'Agence d'urbanisme. Chaque groupe était consacré à un critère spécifique et animé de la façon suivante :

- introduction / tour de table,
- rappel des principaux résultats de l'évaluation réalisée l'an dernier,

- invitation des participants à s'exprimer de façon générale sur le critère débattu, puis à réagir à quatre affirmations présentées par les animateurs (exemple : êtes-vous d'accord / pas d'accord avec l'affirmation suivante : les parents d'élèves sont associés à la démarche d'évaluation des Cités éducatives),
- expression libre sur les attentes, besoins et proposition d'amélioration.

Outre son intérêt méthodologique - l'émulation créée par l'échange collectif, la confrontation des points de vue, le partage d'expérience... - et pratique (gain de temps et mobilisation d'un grand nombre de participants), cette approche a également permis de contribuer directement à la dynamique partenariale : en réunissant à plusieurs reprises les parties prenantes dans un cadre à la fois formel et neutre (c'est-à-dire dans les locaux d'une structure indépendante, non commanditaire ni financeuse de l'évaluation), elle a offert aux acteurs locaux un espace d'expression apprécié pour débattre et tenter d'améliorer la démarche.

**Nicolas Magnin**

Inspecteur d'Académie,
Directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale
du Rhône

« Trois questions à...

Que pouvons-nous retenir de l'évaluation de la démarche des Cités éducatives en 2022/2023 ?

L'évaluation des cités métropolitaines offre un instantané à l'échelle d'un territoire à l'aune de plusieurs critères qui relèvent des objectifs des cités :

- conforter le rôle de l'école
- promouvoir la continuité éducative
- ouvrir le champ des possibles

C'est un bilan qui permet d'acter l'imprégnation progressive de la démarche au bénéfice d'une meilleure inter-connaissance et d'une plus grande collaboration entre tous les acteurs pour une prise en charge globale des publics. Ce bilan nous apprend aussi que l'organisation de la gouvernance reste un facteur déterminant dans la réussite des cités éducatives qui doit être confortée.

Comment les premiers résultats encourageants qui sont observés pourraient-ils être confortés ?

Il me semble que l'une des clefs du succès réside dans l'approfondissement de la logique coopérative en l'étendant aux usagers, en associant en particulier plus largement les familles et les élèves à la définition des besoins et des choix. L'articulation de l'existant, la coordination avec le droit commun restent toujours des axes de progrès. Un accompagnement consolidé du parcours de chaque jeune passera également par un renforcement de la concertation avec les acteurs de l'école et notamment les enseignants pour assurer une réelle cohérence éducative.

De nouvelles perspectives se dessinent-elles pour l'an prochain ?

L'évaluation des cités métropolitaines, par son périmètre, est une évaluation macroscopique qui donne des points de référence. De façon complémentaire, il paraît essentiel que la démarche évaluative s'ancre au cœur de chacune des cités, parce qu'elle est intégrative, réflexive et structurante. C'est une boucle de régulation qui va du besoin aux effets et qui est donc indispensable pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies pertinentes, cohérentes, efficaces, et utiles. Enfin c'est une démarche qui croisant des regards interne et externe, engage et valorise. Je crois que c'est une piste vertueuse.





Introduction



Une démarche co-financée par l'Etat et la Métropole de Lyon, en partenariat avec le Rectorat

Une évaluation sur trois ans

L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise est missionnée par l'Etat et la Métropole de Lyon pour conduire une évaluation métropolitaine des Cités éducatives dans la métropole sur une durée initiale de trois ans.

La démarche présentée ci-après s'appuie sur le travail et l'organisation des deux années précédentes, afin de garantir une régularité dans l'évaluation. Nous en rappelons ci-après les principaux points.

Objectifs et organisation

Une approche chemin faisant

Trois grands objectifs nationaux sont établis pour l'ensemble des Cités éducatives :

1. « Conforter le rôle de l'Ecole : là où elle est particulièrement attendue, l'école doit être attractive et rayonnante sur son environnement.
2. Promouvoir la continuité éducative : l'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.
3. Ouvrir le champ des possibles : l'un des enjeux majeurs de la Cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur ».

Ces objectifs ont été déclinés à l'échelle métropolitaine en quinze grands critères communs d'évaluation définis collectivement par le groupe technique d'évaluation, et qui constituent la feuille de route de la démarche d'évaluation.

Cette dernière est complémentaire des démarches d'évaluation locale confiées dans chaque Cité éducative à un bureau d'études.

L'évaluation est initialement prévue sur trois ans, durant la phase expérimentale des Cités éducatives dans le cadre du protocole d'engagements réciproques de 2019 du Contrat de ville métropolitain. Le temps T0 a été réalisé en 2021 et a donné lieu à une première publication² ainsi qu'à un accompagnement des Cités éducatives à l'automne 2021. La démarche est reconduite en 2022 et 2023.




Les objectifs de la mission confiée à l'Agence d'urbanisme sont :

- conduire une évaluation métropolitaine ;
- participer à la mise en place de la démarche, à l'animation du groupe technique évaluation départementale des Cités éducatives et à la capitalisation des travaux ;
- réaliser le recueil des données en lien avec les acteurs de l'Éducation nationale et des Cités éducatives ainsi que l'analyse et la rédaction du rapport final.

1. Les grands objectifs des Cités éducatives : www.citeseducatives.fr/le-projet/les-grands-objectifs

2. « La démarche d'évaluation départementale des Cités éducatives dans la métropole de Lyon », août 2021, Cahier n°10 de l'observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale », Document disponible sur le site de l'Agence d'urbanisme : <https://www.urbalyon.org/fr/CitesEducatives?from=obs>

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION COMMUNS 2021 PRÉCISÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL ÉVALUATION

OBJECTIFS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION COMMUNS	SOURCES D'INFORMATION
Orientation n°1 – Conforter le rôle de l'École (structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements...)		
Réussite et ambition scolaire	1 Résultats aux évaluations nationales au cours de la scolarité obligatoire : CP, CE1, 6 ^e , 2 nd e (GT et Pro), CAP et réussite aux examens : diplôme national du brevet (DNB) et Baccalauréat (voie générale et technologique et voie professionnelle) à l'échelle des 4 Cités éducatives (pas de l'établissement)	Rectorat de Lyon : APAE, MENJ- DEPP
	2 % d'élèves résidant en QPV engagés dans les cordées de la réussite	Rectorat de Lyon DRAIO, Base Elèves ou SYSCA, mars 2021 – géolocalisation et traitement par l'Agence d'urbanisme
Attractivité du territoire Evolution de l'ambiance des établissements (climat scolaire)	3 % d'évitement des collèges publics des Cités éducatives (vers le privé ou le public hors Cités éducatives).	Fichier établissement N-1
	4 % de Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) moyennes et favorisées dans les établissements des Cités éducatives	Rectorat de Lyon : MENJ- DEPP, APAE
	5 Évolution de l'absentéisme par type d'établissements 	DSDEN
Orientation n°2 – Promouvoir la continuité éducative (implication des parents, prises en charge éducatives prolongées et coordonnées, prévention santé, décrochage scolaire, citoyenneté)		
Assurer une cohérence entre tous les temps de l'enfant/jeune	6 Évolution du nombre d'enfants/jeune, engagés dans des actions organisées dans un cadre multipartenarial en lien avec l'EN pour renforcer la continuité éducative dans la cité. 	Questionnaire établissements scolaires + Groupe focus avec des acteurs identifiés par les troïkas des Cités éducatives
Un exercice facilité de la parentalité	7 Diversité des temps d'enrichissements partagés entre professionnels de l'éducation (formelle/non formelle) et les parents.	Questionnaire établissements scolaires + Groupe focus avec des acteurs identifiés par les troïkas des Cités éducatives
Une cité apaisée, des habitants mobilisés dans les dispositifs qui promeuvent les valeurs de la République	8 La participation des habitants des Cités éducatives aux instances de démocratie participative de la cité (mesure d'une évolution : à préciser)	Groupe focus avec des acteurs identifiés par les troïkas des Cités éducatives
	9 Nombre et âge moyen de jeunes suivis par la PJJ	PJJ – données disponibles à la commune
Santé	10 Evolution des prises en charge d'élèves avec des troubles de santé et/ou d'apprentissage identifiés à l'occasion des visites médicales scolaires obligatoires (en attente – septembre 2021)	Groupe focus avec des acteurs identifiés par les troïkas des Cités éducatives
Orientation n°3 – Ouvrir le champ des possibles (insertion professionnelle et entreprises, mobilité, ouverture culturelle, numérique, « droit à la ville », lutte contre les discriminations...)		
Ouverture culturelle et formation	11 Diversité des actions culturelles partenariales qui mobilisent les partenaires à l'échelle de la cité (Métropole, PTEAC, institutions culturelles)	Groupe focus avec des acteurs identifiés par les troïkas des Cités éducatives
Mobilité	12 Évolution du nombre de collégiens et lycéens participant à un dispositif de départ/échange à l'étranger (Erasmus + et/ou voyage culturel... (% de filles) 	Questionnaire établissements scolaires + Groupe focus
	13 % de stages de 3 ^e en dehors de la commune (%filles)	Questionnaire établissements scolaires + Groupe focus
Insertion des jeunes	14 Niveau scolaire des décrocheurs de 16 à 18 ans suivis par les CIO (réflexion en 2022 : taux de retour en formation des jeunes de 16 à 25 ans)	Rectorat de Lyon/Plateforme de suivi et d'appui aux décrochés (PSAD)
	15 Nombre de jeunes 18 – 24 ans percevant le RSA	Caf de Lyon

 critère non disponible



Une gouvernance associant l'ensemble des parties prenantes

Le groupe technique évaluation métropolitaine des Cités éducatives s'est réuni une fois au cours de l'année 2023, associant les troïkas (chef de file Education nationale, délégué du Préfet, chef de projet opérationnel Cité éducative dans les communes), ainsi que l'ensemble des partenaires qui fournissent des données (Rectorat de Lyon, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale DS-DEN du Rhône, Protection judiciaire de la jeunesse, Caf du Rhône).

Des réunions de travail ont été réalisées avec tous les fournisseurs de données et des entretiens de cadrage ont été conduits avec chaque Cité éducative.

Le Service Prospective et Statistiques du Rectorat de Lyon a contribué à la co-production des données et a participé à l'analyse des résultats, de l'orientation 1 en particulier.

Un groupe technique restreint composé des pilotes de la mission (Etat, Métropole), du Rectorat de Lyon et de l'Agence d'urbanisme s'est réuni, et a échangé régulièrement pour définir les attentes communes (rapport final et temps d'échanges), partager les analyses et participer à la relecture du rapport final.

Les travaux ont été restitués au groupe de pilotage le 29 juin 2023, réunissant les membres du groupe de travail évaluation, et présidé par Madame la Sous-Préfète à la Politique de la ville, par Monsieur le Directeur académique adjoint des services de l'Education nationale du Département du Rhône et par Madame la Vice-présidente de la Métropole de Lyon à l'éducation et aux collèges.

Cette année encore, un accompagnement à l'appropriation des données est proposé à chaque Cité éducative. Un temps collectif est prévu à l'automne, en vue d'apporter également aux troïkas un appui à l'organisation d'une restitution locale.

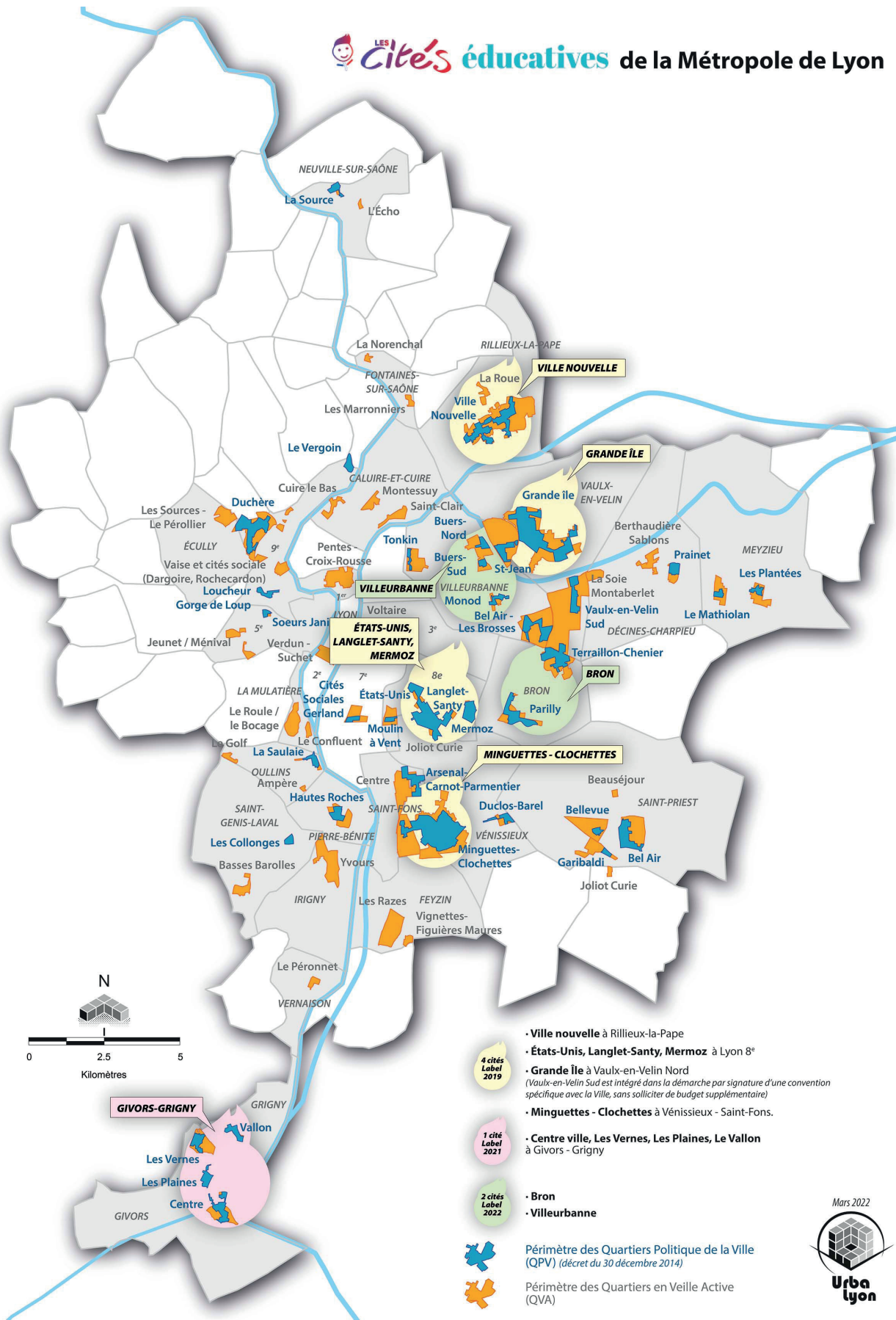
Suivi des Cités éducatives à partir de l'année de labellisation

- Suivi du total des 4 Cités éducatives labellisées en 2019 à partir des données de la rentrée scolaire 2019.
- Suivi du total des 5 Cités éducatives labellisées en 2021 à partir de la rentrée 2021.
- Suivi des sept Cités éducatives en 2022 (Cités éducatives labellisées: Bron, Villeurbanne) à partir de la rentrée 2022.





LES CITE'S éducatives de la Métropole de Lyon



Cap

Une évolution du périmètre d'analyse en 2022/2023

Quatre, puis cinq, puis sept Cités éducatives

En 2020, la démarche d'évaluation a été lancée dans la métropole de Lyon avec quatre Cités éducatives.

En 2021, une autre Cité a été labellisée.

En 2022, deux nouvelles Cités ont enfin été créées.

Ces sept Cités éducatives totalisent aujourd'hui près de 67 000 élèves répartis dans 205 établissements.

Les Cités éducatives présentent sur le territoire du département du Rhône mais hors Métropole de Lyon ne sont pas concernées.

Liste des Cités éducatives présentes dans la métropole de Lyon

Année	Communes concernées
2020	<ul style="list-style-type: none"> Etats-Unis, Langlet-Santy, Mermoz à Lyon 8^e Minguettes, Clochettes à Vénissieux, Saint-Fons Grande Ile à Vaulx-en-Velin Ville nouvelle à Rillieux-la-Pape
2021	<ul style="list-style-type: none"> Givors Grigny
2022	<ul style="list-style-type: none"> Bron Villeurbanne

Nombre d'établissements dans les sept Cités éducatives année scolaire 2022 – 2023

Établissements	
Maternelle	71
Elémentaire	67
Primaire	24
Collège	24
Lycée général et technologique	12
Lycée professionnel	9
Total sept Cités éducatives (hors Vaulx Sud)	205

Nombre d'élèves dans les sept Cités éducatives année scolaire 2022 – 2023

Élèves	
Effectifs en maternelle	14 634
Effectifs élémentaire	22 270
Collège	13 231
Lycée général et technologique	14 024
Lycée professionnel	3 739
Total sept Cités éducatives (hors Vaulx Sud)	66 786





Comparer ce qui est comparable : deux niveaux de présentation et de lecture

Les trois dernières Cités éducatives étant récentes, il n'est pas possible de présenter leurs résultats pour les années antérieures à leur création, ni de les comparer avec ceux des quatre premières Cités éducatives depuis le lancement de la démarche d'évaluation.

Dans ces conditions, il a été décidé de distinguer :

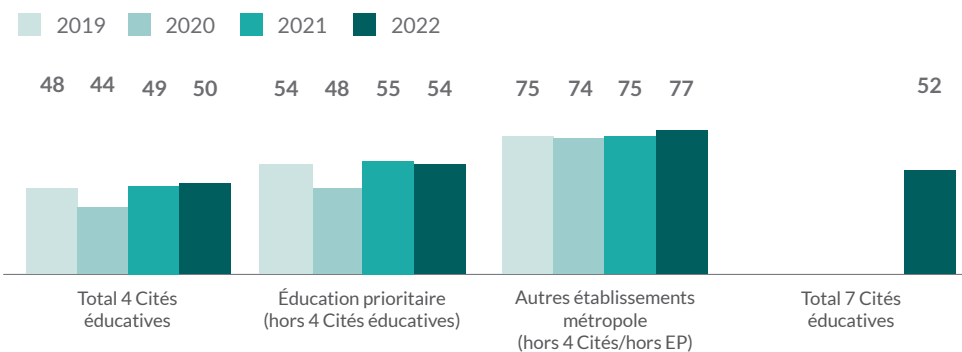
- les résultats des quatre premières Cités éducatives consolidés, année par année, depuis 2019 ;
- les résultats du total des sept Cités éducatives consolidés, sur la seule année 2022/2023.

En parallèle, sont également présentés de façon distincte :

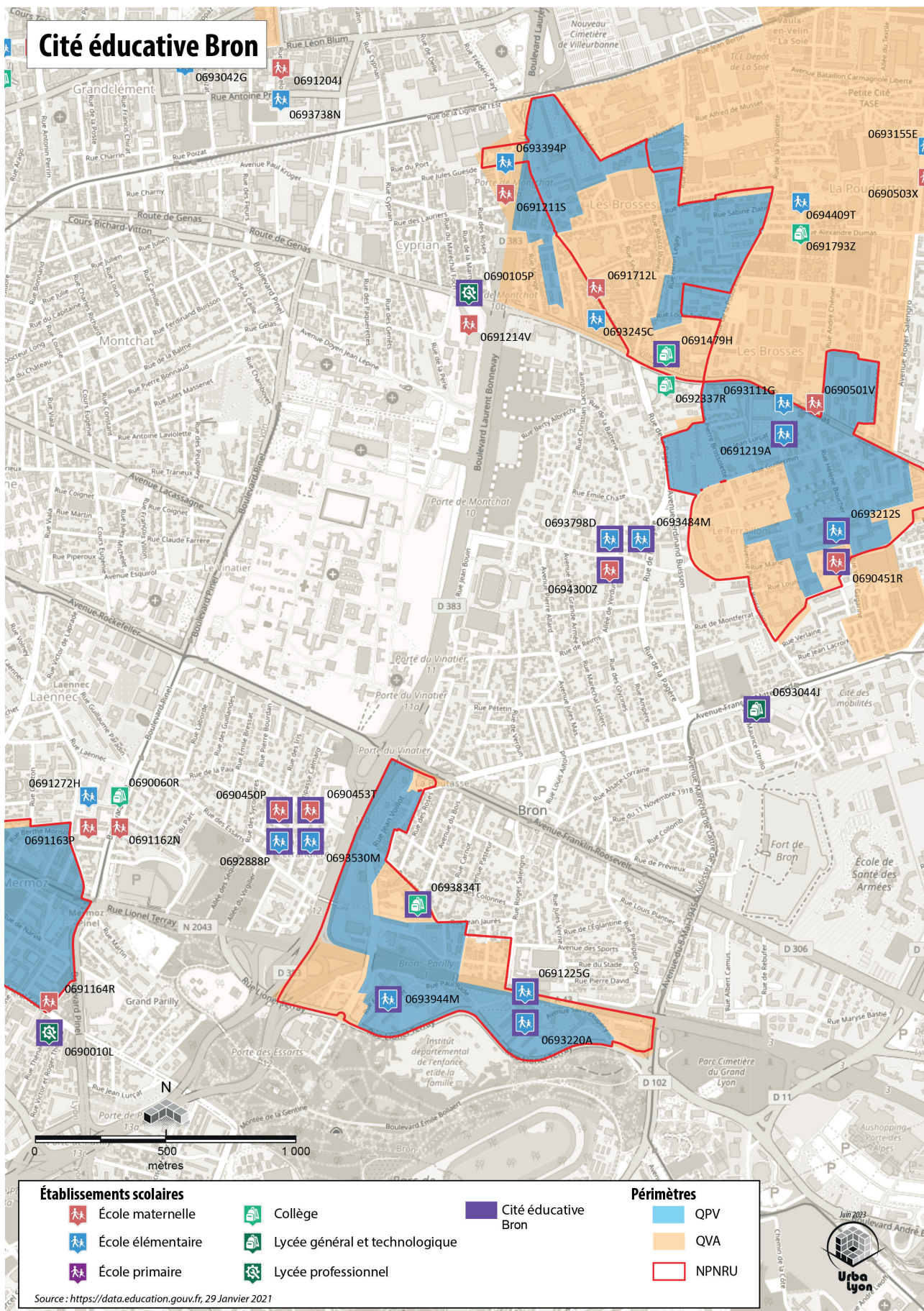
- les résultats des établissements classés en réseaux d'éducation prioritaire (en dehors des quatre Cités éducatives), année par année depuis 2019 ;
- les résultats des autres établissements implantés dans la métropole de Lyon (en dehors des quatre Cités éducatives et des établissements classés en réseau d'éducation prioritaire), année par année depuis 2019.

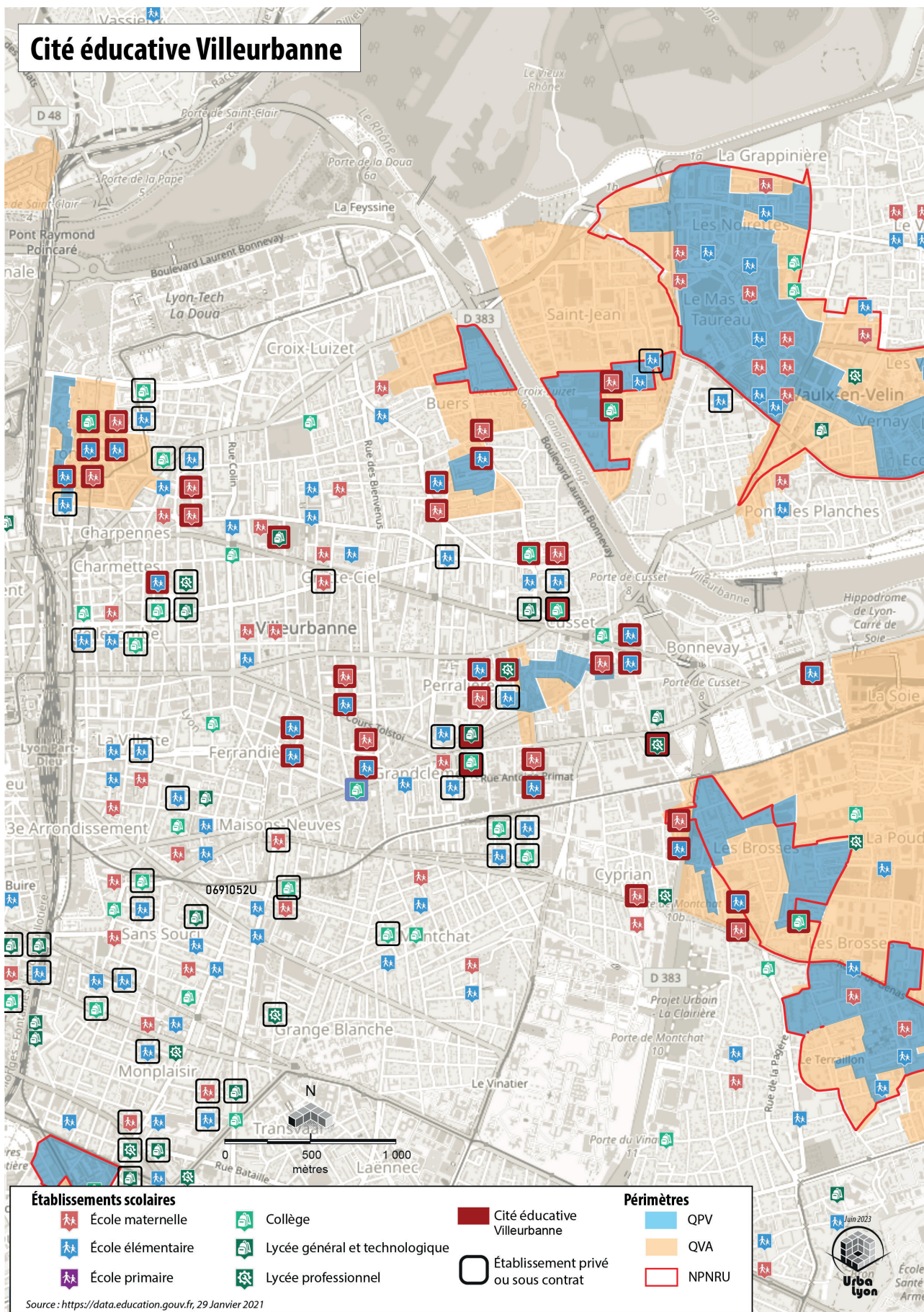
Exemple de la présentation des résultats

Part des élèves de CP présentant une maîtrise satisfaisante en français dans la compétence "Comprendre les mots lus par l'enseignant"



Carte des deux nouvelles Cités éducatives labellisées en 2022





Liste des établissements de la Cité éducative BRON

Id établissement	Nom	EP	Type	Secteur	effectifs 2022
0690453T	Ecole maternelle Anatole France	REP	Ecole	public	109
0690450P	Ecole maternelle Jules Ferry		Ecole	public	87
0690451R	Ecole maternelle Pierre Cot	REP +	Ecole	public	176
0694300Z	Ecole maternelle publique La Garenne	REP	Ecole	public	182
0693530M	Ecole élémentaire Anatole France	REP	Ecole	public	165
0692888P	Ecole élémentaire Jules Ferry		Ecole	public	157
0693798D	Ecole élémentaire La Garenne	REP	Ecole	public	335
0691219A	Ecole élémentaire Pierre Cot	REP +	Ecole	public	246
0693484M	Ecole primaire Ferdinand Bulsion		Ecole	public	364
0693220A	Ecole primaire Jean Jaurès		Ecole	public	358
0693944M	Ecole primaire Jean Macé	REP	Ecole	public	241
0693212S	Ecole primaire Jean Moulin	REP	Ecole	public	371
0691225G	Ecole primaire Saint-Exupéry	REP	Ecole	public	299
0691479H	Collège Joliot-Curie	REP	Collège	public	452
0693834T	Collège Théodore Monod	REP	Collège	public	540
0693044J	Lycée général et technologique Jean-Paul Sartre		Lycée	public	1 694
0690105P	Lycée professionnel Emile Béjuit		Lycée	public	464
0690010L	Lycée professionnel Tony Garnier		Lycée	public	604

Liste des établissements de la Cité éducative VILLEURBANNE

Id établissement	Nom	EP	Type	Secteur	effectifs 2022
0691712L	Ecole maternelle Albert Camus	REP +	Ecole	public	237
0691216X	Ecole maternelle Antonin Perrin	REP	Ecole	public	208
0691204J	Ecole maternelle Berthelot	REP	Ecole	public	248
0691217Y	Ecole maternelle Château Gaillard	REP	Ecole	public	186
0691209P	Ecole maternelle Ernest Renan A	REP	Ecole	public	227
0693145U	Ecole maternelle François Truffaut		Ecole	public	116
0691214V	Ecole maternelle Jean Jaurès	REP	Ecole	public	242
0691205K	Ecole maternelle Jean Moulin	REP	Ecole	public	205
0691203H	Ecole maternelle Jules Ferry	REP	Ecole	public	216
0691211S	Ecole maternelle Jules Guesde	REP +	Ecole	public	201
0691206L	Ecole maternelle Lakanal		Ecole	public	57
0691135J	Ecole maternelle Lazare Goujon	REP	Ecole	public	164
0691215W	Ecole maternelle Léon Jouhaux	REP	Ecole	public	169
0693634A	Ecole maternelle Louis Armand		Ecole	public	193
0693753E	Ecole maternelle Louis Pasteur	REP	Ecole	public	266
0694301A	Ecole maternelle publique		Ecole	public	173
0692847V	Ecole maternelle Saint-Exupéry	REP +	Ecole	public	183
0693245C	Ecole élémentaire Albert Camus	REP +	Ecole	public	376
0693033X	Ecole élémentaire Antonin Perrin	REP	Ecole	public	316
0693738N	Ecole élémentaire Berthelot	REP	Ecole	public	304
0693512T	Ecole élémentaire Château Gaillard	REP	Ecole	public	278
0690382R	Ecole élémentaire Ernest Renan A	REP	Ecole	public	268
0693291C	Ecole élémentaire Jean Jaurès	REP	Ecole	public	325
0693456G	Ecole élémentaire Jean Moulin	REP	Ecole	public	290
0692853B	Ecole élémentaire Jules Ferry	REP	Ecole	public	274
0693394P	Ecole élémentaire Jules Guesde	REP +	Ecole	public	331
0690378L	Ecole élémentaire Lakanal		Ecole	public	231
0693198B	Ecole élémentaire Lazare Goujon	REP	Ecole	public	229
0692978M	Ecole élémentaire Léon Jouhaux	REP	Ecole	public	260
0690162B	Ecole élémentaire Louis Armand		Ecole	public	303
0693042G	Ecole élémentaire Louis Pasteur	REP	Ecole	public	317
0693303R	Ecole élémentaire Nigritelle Noire		Ecole	public	277
0693563Y	Ecole élémentaire Saint-Exupéry	REP +	Ecole	public	272
0690373F	Ecole primaire Ernest Renan B	REP	Ecole	public	326
0694505X	Ecole primaire Grandclément	REP	Ecole	public	170
0694331H	Ecole primaire publique Simone Veil	REP	Ecole	public	320
0694497N	Collège Chabroux	REP	Collège	public	268
0693093M	Collège du Tonkin		Collège	public	428
0691664J	Collège Jean Jaurès	REP	Collège	public	631
0692337R	Collège Lamartine	REP +	Collège	public	539
0690280E	Collège Les Iris	REP	Collège	public	596
0690132U	Lycée général et technologique Pierre Brossolette		Lycée	public	1 084
0690103M	Lycée polyvalent Frédéric Fays		Lycée	public	1 326
0690047B	Lycée professionnel Magenta		Lycée	public	311
0690109U	Lycée professionnel Marie Curie		Lycée	public	368



Une méthodologie co-construite, à la fois quantitative et qualitative

La démarche d'évaluation repose en premier lieu sur l'analyse d'indicateurs statistiques produits par différentes institutions.

Fournisseurs de données

Région académique Auvergne Rhône-Alpes :

Rectorat de Lyon :
Service Prospective et Statistiques (DPS),
Délégation de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Mission pour l'égalité des chances

Académie de Lyon

- Délégation académique aux arts et à la culture (DAAC)

Ministère de la justice :
Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Caf du Rhône

Métropole de Lyon :
Direction de l'insertion et de l'emploi

Des partenaires étroitement associés à l'analyse statistique

« Les partenaires fournisseurs de données (Rectorat de Lyon, services académiques, Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Caf du Rhône) ont été rencontrés pour engager l'actualisation des indicateurs, prendre connaissance de l'évolution des outils informatiques (Adage, Caf du Rhône, PJJ), préciser les limites des données transmises. Puis, chaque partenaire a été sollicité pour partager l'analyse et participer à la relecture du rapport final. Huit groupes de travail par critère ont été réunis (visioconférence ou présentiel). Au total, plus d'une quinzaine de réunions de travail se sont déroulées de janvier à juin 2023. » (source : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, Cités éducatives : rapport 2022)

Trois options qualitatives complémentaires

En parallèle, d'autres outils sont mobilisés.

Des entretiens de cadrage avec les troïkas des Cités éducatives

Plusieurs membres des Troïkas ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens de cadrage en vue de présenter le questionnaire adressé aux chefs d'établissements ainsi que le travail par groupe focus, et identifier les personnes à solliciter par critères (parentalité, participation des habitants, actions culturelles partenariales, séjour à l'étranger, stage de troisième, santé).

Un questionnaire adressé aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissements

Le questionnaire adressé aux directeurs d'école et aux chefs d'établissements a été reconduit en le complétant sur certaines questions, et en le modifiant au regard des conseils reçus de plusieurs chefs d'établissement.

La passation de ce questionnaire s'est déroulée entre mars et juin 2023. Il a été relayé par les chefs de file Education nationale des Cités éducatives auprès de leurs collègues. Par rapport aux années précédentes, on note un maintien du taux de réponse des collèges et une augmentation sensible des réponses des lycées : ces établissements étant concernés par la quasi-totalité des questions, ils ont été priorités dans les relances.

Des groupes focus avec les acteurs locaux

Cette année, l'approche qualitative a donc été organisée autour de groupes focus qui ont permis l'échange et la confrontation des opinions autour des six thématiques correspondants à sept critères : cohérence éducative, parentalité, santé, participation, ouverture culturelle, mobilité (séjours à l'étranger et stages de troisième). Les échanges ont été animés à partir des conclusions de l'évaluation précédente.

Les groupes ont été organisés entre avril et mai 2023 avec près d'une dizaine de participants, à chaque fois, issus des sept Cités éducatives. Les membres de la Troïka métropolitaine ont également proposé des personnes à solliciter.

Nouveauté : le traitement du critère 12

Cette année, pour la première fois, il a été possible de présenter une analyse du critère 12 relatif au départ à l'étranger des élèves, en se basant sur le questionnaire à destination des chefs d'établissement ainsi que sur le groupe focus consacré à la Mobilité.

Taux de réponse au questionnaire

Année scolaire	2020-2021 4 Cités éducatives	2021-2022 5 Cités éducatives	2022-2023 7 Cités éducatives
Maternelle, école primaire et élémentaire	52 %	55 %	34 %
Collèges	60 %	71 %	69 %
Lycées généraux et technologiques, lycées professionnels	33 %	42 %	52 %

Calendrier des groupes

Cohérence éducative 28 avril 2023 - 8 personnes	Santé 22 mai 2023 - 9 personnes
Parentalité 15 mai 2023 - 17 personnes	Participation 03 mai 2023 - 10 personnes
Ouverture culturelle 26 mai 2023 - 8 personnes	Mobilité (séjours à l'étranger et stage de troisième) 31 mai 2023 - 7 personnes



1

▶ **CONFORTER
LE RÔLE DE
L'ÉCOLE**



Réussite et ambition scolaire

Évaluations nationales et réussite aux examens

critère n°
1

Décisions du groupe technique évaluation

Produire les analyses sur le total des Cités éducatives lors des présentations en groupe technique évaluation et dans le rapport rendu à l'échelle de la métropole de Lyon, aucun résultat présentant la comparaison des Cités éducatives n'est prévu dans ce type de rendu.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

- Est-ce que la démarche cité éducative permet d'améliorer les résultats scolaires des élèves du CP au Baccalauréat dans les Cités éducatives ?
- Est-ce que les écarts se réduisent entre les résultats des Cités éducatives, les établissements en réseau d'éducation prioritaire (hors quatre Cités éducatives) et les autres établissements de la métropole ?

Contexte

Depuis 2015, la réduction des inégalités en matière de réussite scolaire est un objectif réaffirmé par la politique de la ville et l'éducation prioritaire :

- Le Contrat de ville de la métropole de Lyon (2015 - 2020, prolongé jusqu'en 2023) a pour

objectif de réduire les écarts de réussite scolaire et d'appuyer la réussite éducative avec une plus forte mobilisation du droit commun.

- L'Éducation nationale a redéfini sa géographie prioritaire en 2015. L'objectif de la réforme visait à réduire les écarts de performance entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas à moins de 10%.

Depuis la rentrée 2019, les Cités éducatives poursuivent cet objectif. Elles encouragent l'ambition scolaire, l'accompagnement des élèves sur la persévérance et l'orientation en renforçant les alliances éducatives sur le territoire.

Trois ans après, des premières évolutions se dessinent à partir des évaluations nationales, des réussites aux examens et du suivi des orientations scolaires.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs de 1.1 à 1.10 : évaluations nationales pour les classes CP, CE1, sixième, seconde générale et technologique et seconde professionnelle.

Mode de calcul (1.1 à 1.4) : nombre d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français ou en mathématiques dans la compétence retenue / nombre total d'élèves présents selon le niveau (classes CP, CE1).

Mode de calcul (1.5 à 1.10) : nombre d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante ou très bonne en français ou en mathématiques / nombre total d'élèves présents selon le niveau (classes sixième, seconde GT et seconde professionnelle).

Indicateur 1.11 : taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)

Mode de calcul : nombre d'élèves reçus au DNB / nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

Indicateurs 1.12 et 1.13 : note à l'écrit au brevet des collèges en français et en mathématiques.

Mode de calcul : somme des notes à l'écrit en français ou en mathématiques / nombre d'élèves présents aux épreuves écrites.

Indicateur 1.14 : taux de passage post-troisième.

Mode de calcul : nombre d'élèves passant du niveau 3^e au niveau supérieur entre l'année N-1 et l'année N / nombre d'élèves du niveau troisième en année N-1.

Indicateurs 1.15 à 1.17 : taux de réussite au baccalauréat général, technologique et professionnel

Mode de calcul : nombre d'élèves reçus au baccalauréat général, technologique et professionnel / nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



Source

Rectorat de Lyon, MENJS-DEPP, APAE, 2019-2023

7 Cités éducatives

52 %

des élèves en début de CP présentent une maîtrise satisfaisante en français dans la compétence « comprendre des mots lus par l'enseignant » (année scolaire 2022/2023)



QU'APPREND-ON ?*

Des compétences satisfaisantes en CP, stables depuis 2019 hormis une baisse l'année du confinement

Lors des évaluations nationales, plusieurs épreuves sont réalisées selon les différentes compétences à évaluer. Pour le calcul des indicateurs de suivi des Cités éducatives, ont été retenues des compétences complexes qui mobilisent un grand nombre de savoirs et connaissances.

En début de CP en 2022, la moitié des élèves accueillis dans une école des Cités éducatives présente une maîtrise satisfaisante dans la compétence "comprendre des mots lus par l'enseignant" et/ou dans la compétence "résoudre des problèmes en mathématiques". Cette part est comparable à celle enregistrée en 2021 pour les quatre Cités éducatives.

Depuis 2019, l'évolution de ces indicateurs montre un rattrapage en 2021, après une baisse en 2020, liée à la période de confinement pendant la crise sanitaire.

Un niveau satisfaisant en français, mais faible en mathématiques en CE1

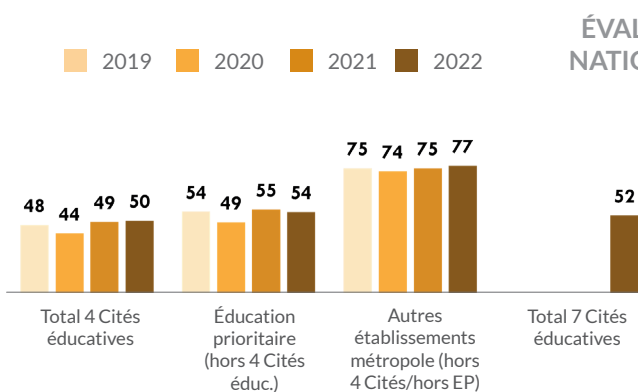
Dans les Cités éducatives, trois quarts des élèves ont une maîtrise satisfaisante en français dans la compétence "comprendre des phrases lues seul" en 2022. Cet indicateur est relativement stable depuis 2019, excepté la baisse enregistrée en 2020.

En mathématiques, seul un tiers des élèves de CE1 présente une maîtrise satisfaisante dans la compétence "résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul". Cette part est en deçà de celle observée à l'échelle des établissements en éducation prioritaire. Elle est restée globalement stable depuis 2019.

* De nouveau, l'interprétation de ces indicateurs appelle à la prudence en raison de leur dimension multifactorielle (cf. encadré page 5).

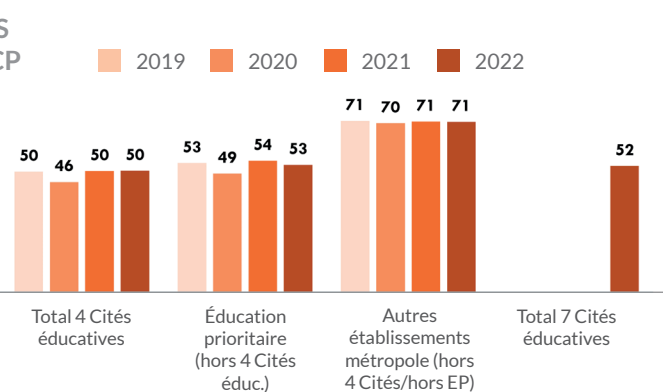
Indicateur 1.1

Part des élèves de CP présentant une maîtrise satisfaisante en **français** dans la compétence « Comprendre les mots lus par l'enseignant »



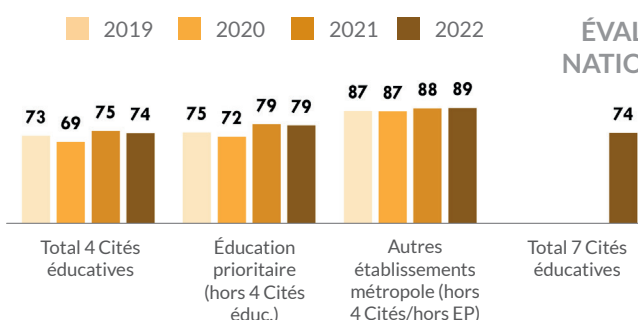
Indicateur 1.2

Part des élèves de CP présentant une maîtrise satisfaisante en **mathématiques** dans la compétence « Résoudre des problèmes »



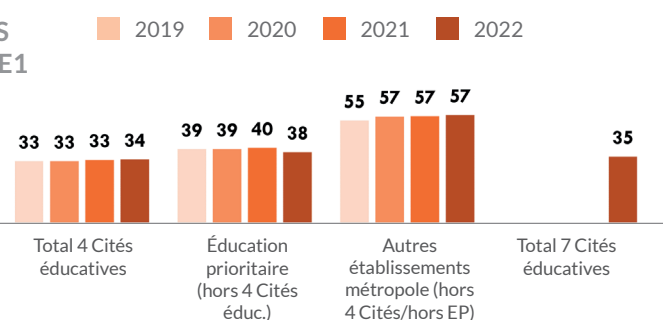
Indicateur 1.3

Part des élèves de CE1 présentant une maîtrise satisfaisante en **français** dans la compétence « Comprendre des phrases lues seul »



Indicateur 1.4

Part des élèves de CE1 présentant une maîtrise satisfaisante en **mathématiques** dans la compétence « Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul »





7 Cités éducatives
Aux évaluations à l'entrée en sixième

57 %
des élèves ont un niveau de maîtrise en français satisfaisant ou élevé

49 %
des élèves ont un niveau de maîtrise en mathématiques satisfaisant ou élevé

(année scolaire 2022/2023)

Les évaluations à l'entrée en sixième : une amélioration significative jusqu'en 2021, puis une baisse en 2022

Aux évaluations nationales à l'entrée en sixième de 2022, 56% des collégiens des quatre Cités éducatives ont obtenu des résultats satisfaisants ou bons en français. Cette part est de 49% pour les épreuves de mathématiques.

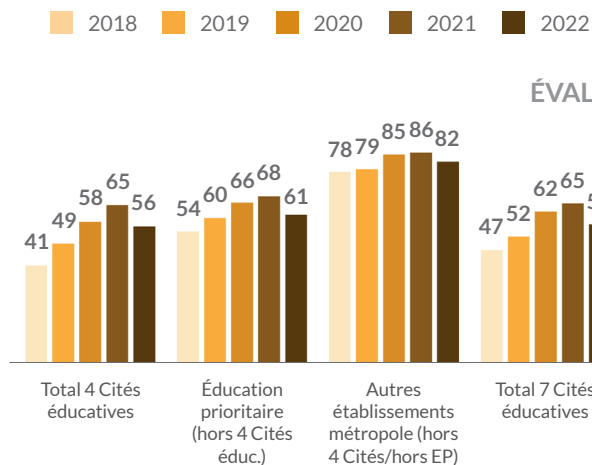
Ces indicateurs ont fortement progressé jusqu'en 2021, année où ils ont fortement réduit les écarts avec les établissements en éducation prioritaire.

En 2022/2023, le niveau a significativement baissé en français et ceci quel que soit le territoire. Il reste toutefois plus élevé qu'en 2019.

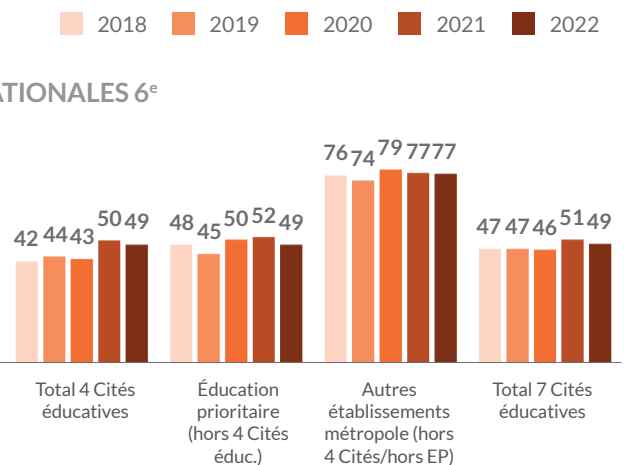
En mathématiques, le niveau des élèves est resté relativement stable dans les Cités éducatives ou dans les autres établissements de la métropole. Il enregistre une légère baisse dans les zones d'éducation prioritaire.

Les écarts de niveau des élèves à l'entrée en sixième, entre les Cités éducatives et les autres établissements de la métropole lyonnaise restent toujours importants.

Indicateur 1.5
Part des élèves de sixième présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en français (en %)



Indicateur 1.6
Part des élèves de sixième présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en mathématiques (en %)



ÉVALUATIONS NATIONALES 6^e



Trois quarts des élèves des Cités éducatives ont obtenu le diplôme du brevet des collèges

Dans les collèges des Cités éducatives, le taux de réussite au brevet des collèges est de 76% en 2022, soit un écart de -7 points avec les établissements en éducation prioritaire qui affichent un taux de réussite de 83%. L'écart atteint -16 points avec les autres établissements de la métropole (hors EP) qui enregistrent un taux de réussite de 92%.

Après une forte progression en 2020, le taux de réussite dans les Cités éducatives accuse une baisse en 2021 et en 2022, sans pour autant redescendre à son niveau le plus bas de 2019.

Des notes à l'écrit en baisse en français, et stables en mathématiques

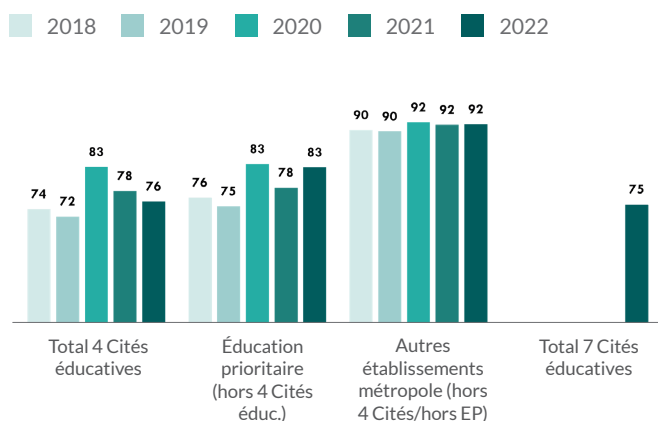
Dans les Cités éducatives, la note moyenne à l'écrit au brevet des collèges est de 9 en français en 2022. Elle est en baisse par rapport à 2020 et 2021.

Dans les épreuves de mathématiques, la note moyenne est de 7 sur 20. Elle est stable comparativement à 2021.

Globalement, en 2022, les notes moyennes dans les quatre Cités éducatives, en français et en mathématiques, restent comparables à celles enregistrées dans les établissements en éducation prioritaire.

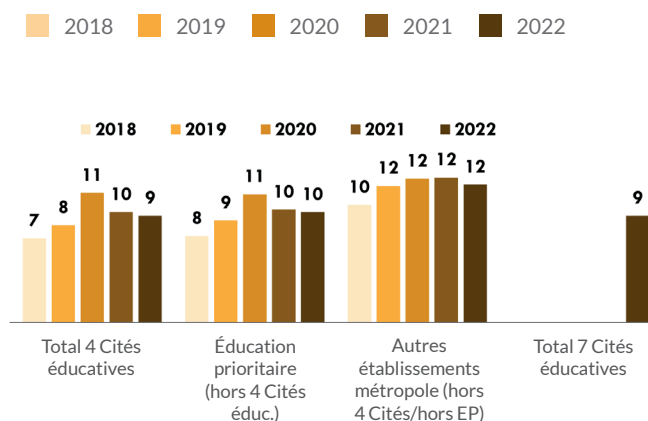
Indicateur 1.11

Taux de réussite au brevet des collèges (en %)



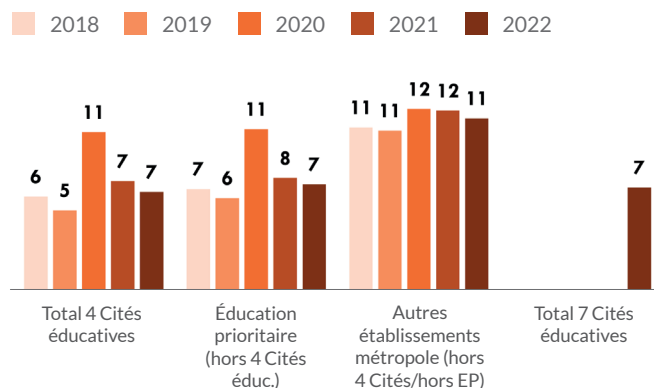
Indicateur 1.12

Note à l'écrit au brevet des collèges en français



Indicateur 1.13

Note à l'écrit au brevet des collèges en mathématiques



Nota bene

La session 2020 du diplôme national du brevet des collèges est particulière. À la suite de la période de confinement, les épreuves ont en effet été remplacées par les notes de contrôle continu.

4 Cités éducatives*
34%

des élèves s'orientent vers des filières professionnelles (seconde professionnelle, CAP et apprentissage). (année scolaire 2022/2023)

Des taux de passage post-troisième plus marqués vers les filières professionnelles dans les quatre Cités éducatives

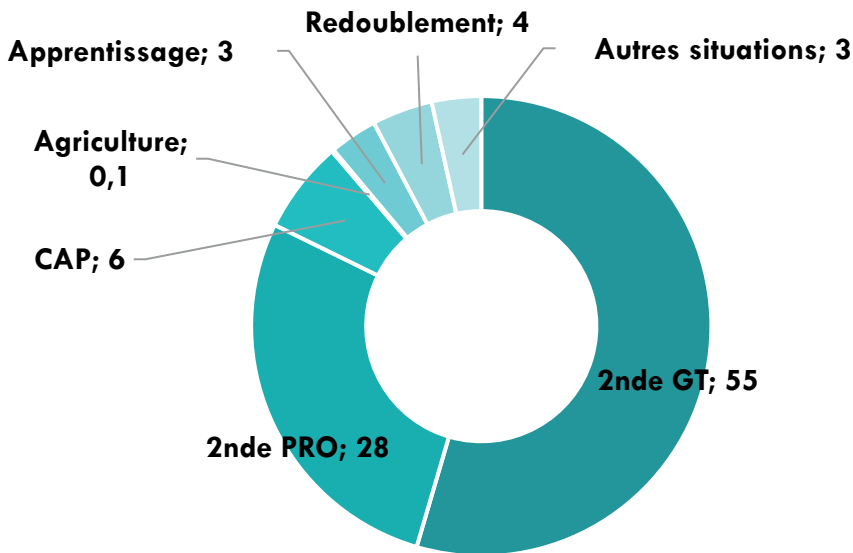
Après la troisième, 55% des élèves passent en seconde générale et technologique dans les Cités éducatives, contre 62 % dans les établissements en éducation prioritaire et 75% dans les autres établissements de la métropole.

37% des élèves s'orientent vers des filières professionnelles (seconde professionnelle,

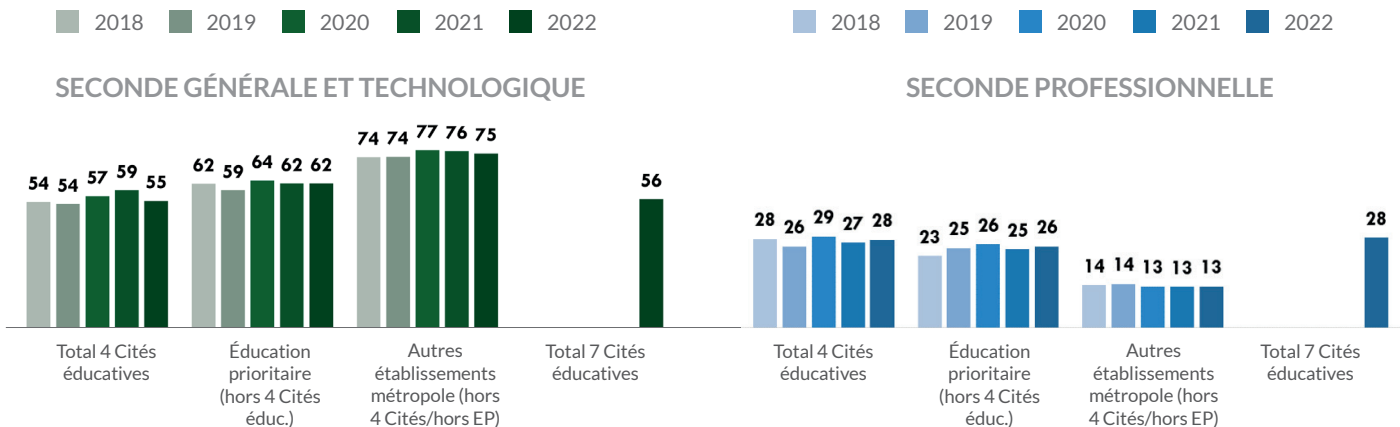
CAP, agriculture et apprentissage), contre 30% dans les établissements de l'éducation prioritaire (hors Cités éducatives) et seulement 17% dans les autres établissements de la métropole (hors EP).

Le taux de passage en seconde générale et technologique atteint son plus haut niveau en 2021 pour les élèves des collèges des quatre Cités éducatives (+ 5 points par rapport à 2018 et 2019). Il baisse entre 2021 et 2022, alors qu'il reste stable dans les autres territoires.

Répartition des taux de passage post-troisième dans les quatre Cités éducatives en 2023 (en %)



Indicateur 1.14
Taux de passage post-troisième(en %)



Source : Rectorat de Lyon, MENJS-DEPP, APAE, 2019-2023

* Pour rappel, les quatre premières Cités éducatives sont celles créées en 2020 (cf. encadré page 12).



7 Cités éducatives

La part des élèves qui atteignent un niveau de maîtrise satisfaisant ou très bon en français est de :

81 %
en seconde générale et technologique

45 %
en seconde professionnelle

(année scolaire 2022/2023)

Une évolution moins favorable pour les élèves de seconde générale et technologique des Cités éducatives sur la dernière année

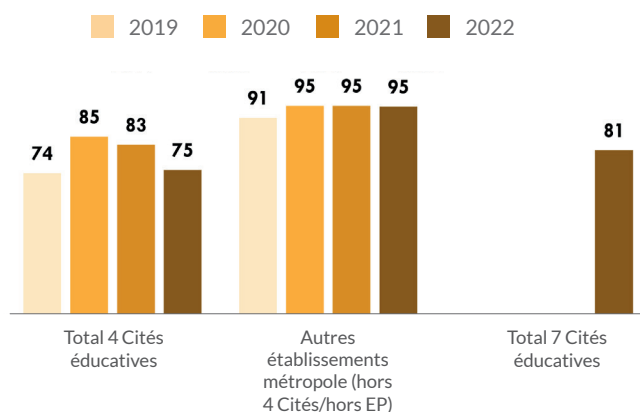
Dans les quatre Cités éducatives, 75% des élèves de seconde générale et technologique atteignent un niveau de maîtrise satisfaisant ou très bon en français en 2022/2023. Cette part est en baisse de 5 points par rapport à 2021, alors qu'elle est restée stable dans les autres établissements de la métropole lyonnaise où elle atteint 95%.

L'évolution depuis 2019, montre qu'après un rattrapage de cet indicateur dans les Cités éducatives jusqu'en 2021, l'écart de niveau en français entre les élèves des Cités éducatives et ceux des autres établissements de la métropole repart à la hausse en 2022/2023.

En mathématiques, 49% des élèves inscrits dans les quatre Cités éducatives atteignent un niveau de maîtrise satisfaisant ou très bon (59% à l'échelle des sept Cités éducatives).

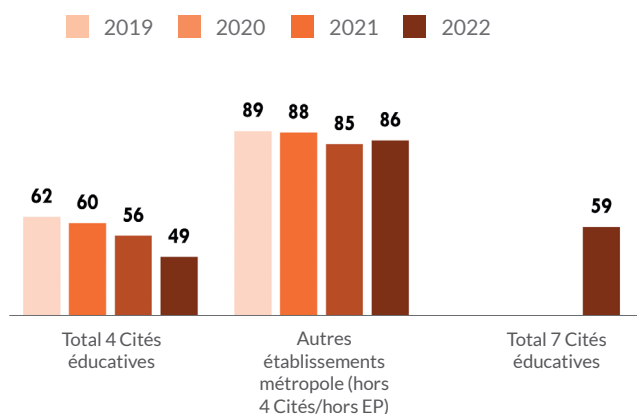
Cet indicateur est en baisse continue depuis 2019, creusant encore l'écart de niveau avec les autres établissements métropolitains.

Indicateur 1.7
Part des élèves de seconde GT présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en français (en %)



ÉVALUATIONS NATIONALES SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (GT)

Indicateur 1.8
Part des élèves de seconde GT présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en mathématiques (en %)



En seconde professionnelle, des compétences en français en forte baisse et un niveau en mathématiques faible mais qui se maintient

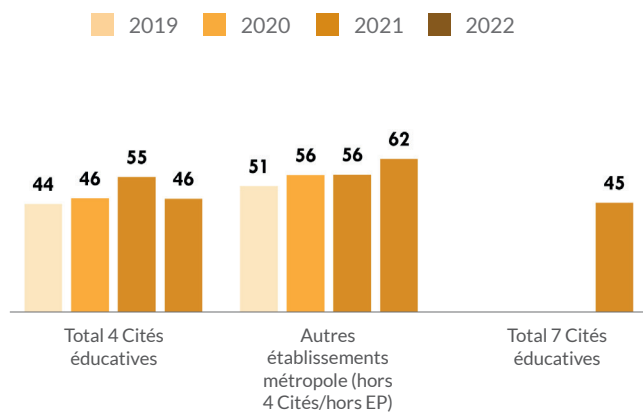
Dans les quatre Cités éducatives, 46% des élèves de seconde professionnelle ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne en français en 2022. Cette part est en baisse de 9 points par rapport à 2021 où elle était comparable à celle observée dans les autres établissements de la métropole lyonnaise

(hors EP). En mathématiques, la part des élèves ayant une maîtrise satisfaisante ou très bonne atteint à peine 20% dans les Cités éducatives, contre 35% dans les autres établissements de la métropole, soit 15 points en moins.

Comparativement à 2021, le niveau des élèves des Cités éducatives se maintient avec une très légère hausse (+1 point).

Indicateur 1.9

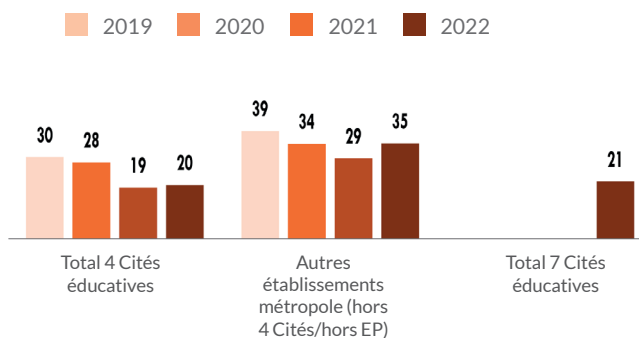
Part des élèves de seconde professionnelle présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en **français** (en %)



ÉVALUATIONS NATIONALES SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (GT)

Indicateur 1.10

Part des élèves de seconde professionnelle présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en **mathématiques** (en %)



7 Cités éducatives
Nombre d'élèves
présents
à l'examen
en juin 2022 :

1792

élèves au
baccalauréat
général

1416

élèves au
baccalauréat
technologique

1155

élèves au
baccalauréat
professionnel

(année scolaire
2022/2023)

Un taux de réussite au baccalauréat général qui reste très élevé, en dépit d'une baisse en 2022

Dans les Cités éducatives, le taux de réussite aux épreuves du bac général dépasse 90% en 2022. Ce taux est d'environ 80% pour les filières technologiques ou professionnelles.

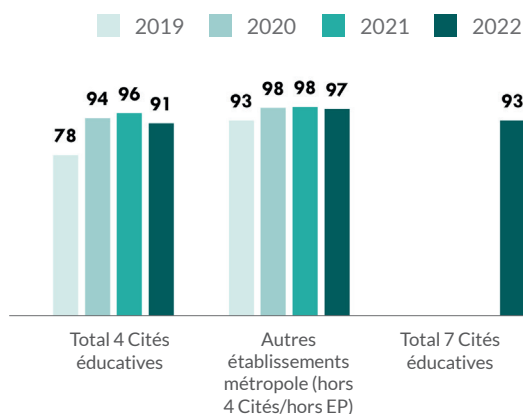
Entre 2021 et 2022, les taux de réussite aux épreuves du baccalauréat ont baissé pour toutes les filières, quel que soit le territoire.

Comparativement à 2019, le taux de réussite dans les quatre Cités éducatives est en très forte progression pour le bac général (+13 points). Il est stable pour le bac technologique et accuse une baisse pour la filière Pro.

Les écarts avec les autres établissements de la métropole les plus importants s'observent dans la filière technologique. Les écarts les plus faibles s'observent dans la filière générale.

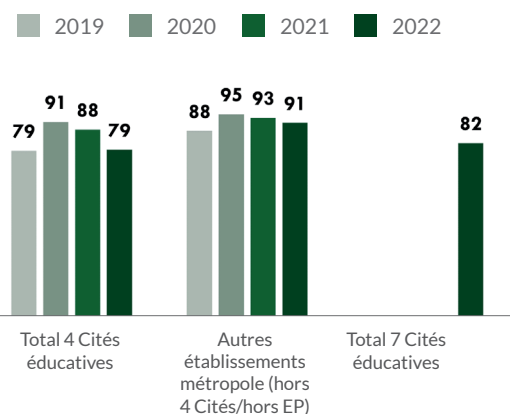
Indicateur 1.15

Taux de réussite au bac général (en %)



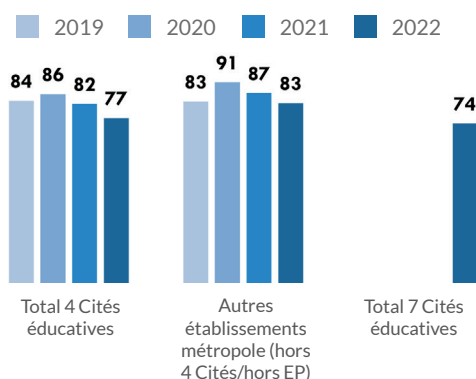
Indicateur 1.16

Taux de réussite au bac technologique (en %)



Indicateur 1.17

Taux de réussite au bac professionnel (en %)



Réussite et ambition scolaire

Cordées de la réussite

critère n°
2

QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Décisions du groupe technique évaluation

Il a été décidé de se centrer sur le dispositif des Cordées de la réussite. L'objectif est de suivre le nombre d'élèves résidant en QPV, scolarisés de la quatrième à la terminale dans la cité éducative qui sont engagés dans le dispositif des Cordées de la réussite.

Questions évaluatives

Est-ce que la démarche cité éducative a permis de mobiliser le dispositif des cordées de la réussite pour les jeunes résidant dans les QPV des sept Cités éducatives au niveau des collèges ? Des lycées généraux et technologiques ? Des lycées professionnels ?

Contexte

À la rentrée 2020, une nouvelle génération de cordées de la réussite est créée avec la fusion des parcours d'excellence. Selon l'instruction du 21/07/2020¹, « l'égalité des chances est un axe fort de la politique éducative interministérielle. L'objectif est de donner à chaque élève les mêmes chances, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales ».

Les publics ciblés

Les publics ciblés sont les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en politique de la ville (QPV) et en particulier dans les Cités éducatives, les collégiens et lycéens en zone rurale

et isolée, les lycéens professionnels, tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement encordé. Au moins 30% des élèves d'une classe d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier de la démarche à chaque rentrée.

Objectifs des Cordées de la réussite

- Faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances,
- Lutter contre l'autocensure, susciter l'ambition scolaire par un accompagnement continu des collégiens et lycéens issus de milieux modestes, dès la classe de quatrième jusqu'au baccalauréat et au-delà,
- Donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle (valoriser la voie professionnelle).



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateur 2.1

Nombre et % de jeunes résidant en QPV et engagés dans le dispositif Cordées de la réussite en classe de quatrième et troisième

Indicateur 2.2

Nombre et % de jeunes résidant en QPV et engagés dans le dispositif Cordées de la réussite de la seconde à la terminale dans un lycée général et technologique ou un lycée professionnel

Mode de calcul

Numérateur : nombre de jeunes résidant en QPV et engagés dans le dispositif des Cordées de la réussite par type d'établissement

Dénominateur : nombre d'élèves scolarisés dans les classes concernées des établissements renseignés (qui ont répondu pour le dispositif des Cordées de la réussite).

Limites

La base élèves ne permet pas un suivi de cohortes des jeunes bénéficiaires d'un projet de cordées jusqu'aux études supérieures.

Impact crise sanitaire

Durant l'année scolaire 2020-2021, la crise sanitaire n'a pas permis de mettre en place les cordées de la réussite dans tous les établissements. Les confinements ont généré beaucoup de difficultés (visio, visites et tutorats suspendus).

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



Source

Données Rectorat de Lyon, base élèves, mars 2021 et 2022 – géolocalisation et traitement par l'Agence d'urbanisme.

1. Instruction Cordées MENJS MESRI ANCT 21/07/2020 pour la rentrée 2020 - Référence Lettre de cadrage interministérielle du 27 février 2019.



7 Cités éducatives

859 collégiens sont engagés dans le dispositif Cordées de la réussite et résident dans un QPV (70 % des collégiens encordés de la métropole) (année scolaire 2022 – 2023)

428 lycéens sont encordés et résident dans un QPV (35 % des lycéens encordés de la métropole) (année scolaire 2022 – 2023)



QU'APPREND-ON ?

14% des collégiens des Cités éducatives sont engagés dans le dispositif des Cordées de la réussite

À la rentrée 2022/2023, 508 collégiens des quatre Cités éducatives sont engagés dans un projet de Cordées de la réussite, soit 14 % des élèves en classe de quatrième et troisième des collèges renseignés. Cette part, inférieure à celle enregistrée dans les collèges en éducation prioritaire, est en baisse de 4 points par rapport à 2021 (-150 élèves).

Baisse de la part des collégiens résidant en QPV dans un projet de cordée de la réussite

Parmi les collégiens engagés dans un projet de Cordées de la réussite en 2022, 271 habitent dans un QPV, soit 7,5% des élèves de troisième et quatrième des collèges des Cités éducatives renseignés. La part de ce public, légèrement inférieure à celle de l'éducation prioritaire, est en recul : -2,5 points par rapport à 2021.

Parmi les têtes de Cordées, on retrouve des partenariats avec l'Université de Lyon 2, Sciences Po ou Institut catholique, Université Claude Bernard, avec l'Afev : « collégiens aujourd'hui, étudiants demain », Insa de Lyon « Cap sciences », lycée Lamartinière-Monplaisir, etc.

7% des lycéens des quatre Cités éducatives sont engagés dans le dispositif des Cordées de la réussite

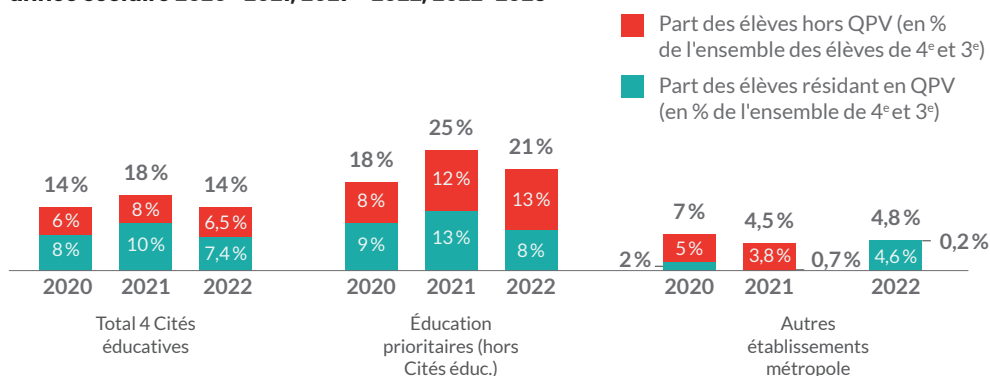
Dans les quatre Cités éducatives, 482 lycéens sont engagés dans un dispositif cordée de la réussite, soit 7% de l'ensemble des élèves de 2^{nde} à la terminale.

Parmi eux, 158 résident en QPV, soit 2% des élèves ciblés. Cette faible part s'explique en partie par le secteur de recrutement intercommunal des lycées.

Parmi les partenaires, les têtes de cordées sont l'Insa de Lyon, EM Lyon, Université Lyon 2, Université Lyon 3, l'IEP...

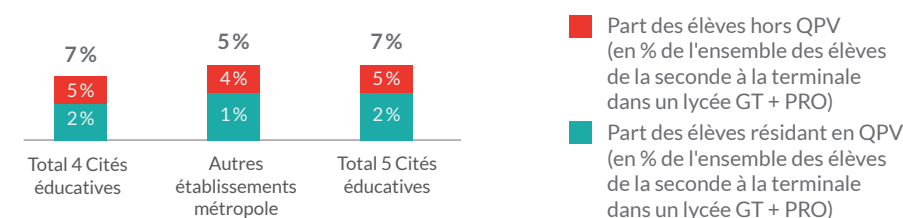
Indicateur 2.1

Cités éducatives : part des collégiens de quatrième et troisième dans un projet Cordées de la réussite selon le lieu de résidence (QPV ou hors QPV) année scolaire 2020 – 2021, 2021 – 2022, 2022–2023



Indicateur 2.2

Cités éducatives : part des lycéens de 2^{nde} à la terminale dans un projet Cordées de la réussite selon le lieu de résidence (QPV – hors QPV) – année scolaire 2022 – 2023





Attractivité du territoire

Évitement scolaire

critère n°
3

Décisions du groupe technique évaluation

Analyse centrée sur le passage des élèves de CM2 en 6^e dans un collège (public/privé) hors de la cité éducative.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

- Est-ce que la démarche cité éducative permet de limiter l'évitement des collèges publics des Cités éducatives ?
- Est-ce que les écarts se réduisent pour ce phénomène d'évitement entre les quatre Cités éducatives, les établissements en réseau d'éducation prioritaire (hors Cités éducatives) et les autres établissements de la métropole ?

Contexte

L'évitement scolaire désigne le fait que des enfants, qui selon la carte scolaire¹, devraient être inscrits dans le collège public du secteur correspondant à leur école, se retrouvent, par choix, scolarisés dans un autre collège public ou privé.

Le site de l'académie de Lyon² met à disposition des parents un outil pour identifier très rapidement le nouveau collège de leur enfant en consultant la carte scolaire mise en ligne. Si le collège est complet en classe de 6^e, le principal remet une attestation d'absence de place disponible, qui sera jointe à la demande d'affectation adressée à la DSDEN.

Néanmoins, des parents souhaitent inscrire leur enfant dans un autre établissement et font une demande de dérogation qui pourra être acceptée si le motif est jugé valable (rapprochement d'une fratrie, motif médical, options...) et si l'effectif de l'établissement demandé le permet.

L'approche des phénomènes d'évitement scolaire à l'entrée au collège vers le privé ou le public permet d'identifier les réticences des familles et l'attractivité du territoire.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateur 3.1

Part des élèves de CM2 qui entrent en sixième dans un collège public hors de la cité éducative

Indicateur 3.2

Part des élèves de CM2 qui entrent en sixième dans un collège privé hors de la cité éducative

Mode de calcul

Numérateur : nombre d'élèves inscrits dans un collège privé ou public (3.1) ou dans un collège privé (3.2) hors de la cité éducative à la rentrée N

Dénominateur : nombre d'élèves inscrits en CM2 dans une école de la cité éducative à la rentrée N-1 relevant d'un collège de la cité éducative au sens de la carte scolaire

Précision méthodologique : les données présentées ici portent sur les élèves de CM2 de la cité éducative relevant d'un collège de la cité éducative au sens de la carte scolaire (en ôtant les écoles dont les élèves peuvent relever d'un collège hors cité éducative). L'indicateur est calculé sur ces élèves de CM2 qui en sont sortis pour aller dans un collège extérieur à la cité.

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



Source

Rectorat de Lyon, fichier Scolarité

1. Mise en place en 1963, la carte scolaire désigne un système d'affectation des élèves dans un collège ou un lycée général ou technologique correspondant à leur lieu de résidence

2. www.ac-lyon.fr/rhone-l-inscription-en-6e-122242

4 Cités éducatives

15,1%

des élèves inscrits en CM2 dans une école des 4 Cités éducatives entrent dans un collège public ou privé en dehors de leur cité



QU'APPREND-ON ?

Baisse de l'évitement scolaire à la rentrée 2022

En 2022, 325 élèves présents en CM2 dans une école des Cités éducatives relevant d'un collège des quatre Cités éducatives entrent en 6^e dans un collège hors cité éducative, soit 15,1% des élèves. C'est le taux d'évitement le plus bas depuis 2018 où il atteignait 17,9%.

6,7% de ces nouveaux collégiens ont intégré un collège public hors cité éducative et 8,4% se sont dirigés vers un collège privé. Des parts en baisse sur la période 2018-2022.

7 Cités éducatives

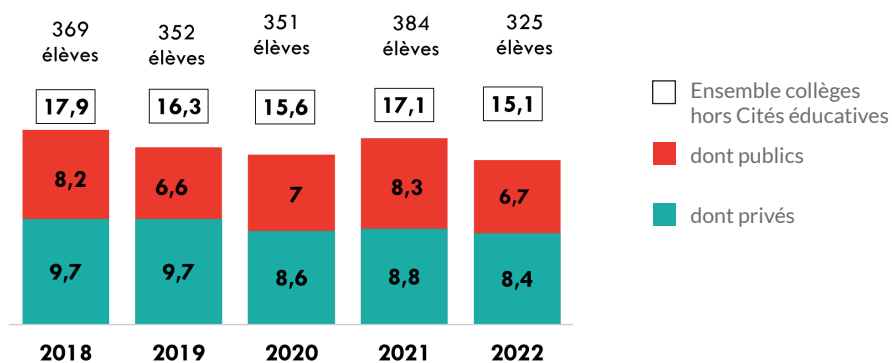
19,3%

des élèves inscrits en CM2 dans une école des 7 Cités éducatives entrent dans un collège public ou privé en dehors de leur cité

(année scolaire 2022 – 2023)

Indicateurs 3.1 et 3.2

Part des élèves de CM2 relevant d'un collège des quatre Cités éducatives qui entrent en 6^e dans un collège hors de la cité



Source : Rectorat de Lyon, fichier Scolarité



critère n°
4

Attractivité du territoire

Professions et catégories socioprofessionnelles

Décisions du groupe technique évaluation

L'indicateur retenu pour le critère 4 est un indicateur disponible sur la répartition des élèves selon les professions et catégories socioprofessionnelles des parents des élèves (en %) selon le niveau scolaire (lycée général et professionnel).



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Est-ce que la part des catégories moyennes, favorisées ou très favorisées augmente ou se maintient dans les Cités éducatives ?

Contexte

Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville pris en compte dans les Cités éducatives enregistrent des taux de pauvreté¹ très élevés : entre 38 et 52 % contre 16 % dans

l'ensemble de la métropole de Lyon (source : *Filosofi 2019*).

Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville sont des quartiers populaires avec une dominante d'ouvriers et employés, ces derniers représentent respectivement 35 % et 36 % des actifs en emploi en moyenne (contre 13 % et 25 % hors QPV, source : *RP 2014*).

Les difficultés scolaires reflètent les inégalités sociales et les disparités territoriales.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateurs de 4.1 à 4.3

Répartition des élèves selon les professions et catégories socioprofessionnelles des parents (en %) par type d'établissement

Mode de calcul

Numérateur : nombre d'élèves selon les quatre classes de Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) du parent référent.

Dénominateur : nombre d'élèves inscrits dans l'établissement.

Définition

Un regroupement en quatre catégories (très favorisées, favorisées, moyennes, défavorisées) a été réalisé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

en fonction de nombreuses données sur la réussite scolaire des enfants selon la catégorie socioprofessionnelle des parents qui repose, notamment, sur la notion de capital culturel et sur la connaissance du système éducatif des parents :

- très favorisée : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professeurs des écoles et assimilés ;
- favorisée : professions intermédiaires ;
- moyenne : employés, agriculteurs, artisans, commerçants ;
- défavorisée : ouvriers, inactifs.

Limites

La part des « non renseignés » peut être très importante pour certains établissements.

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



Source

Rectorat de Lyon, MENJS-DEPP, APAE

1. Taux de pauvreté : part des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian en métropole. En 2019, le seuil de pauvreté est de 13 224 € par an pour une personne seule, soit 1 102€ par mois.

7 Cités éducatives

58%

des collégiens sont issus d'un milieu défavorisé

22%

sont issus des classes moyennes

15%

sont issus des classes favorisées ou très favorisées



QU'APPREND-ON ?

Des élèves issus des milieux défavorisés toujours surreprésentés

En 2022, 61% des collégiens scolarisés dans un établissement des quatre Cités éducatives sont issus de classes défavorisées, c'est trois fois plus que dans les autres établissements de la métropole hors EP (21%).

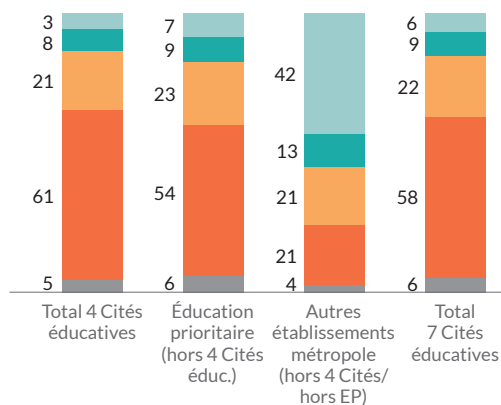
A l'inverse, 4% appartiennent aux catégories très favorisées, contre 10 fois plus dans les autres établissements métropolitains (42%).

Ces disparités des conditions sociales des élèves baissent dans les lycées, mais restent importantes.

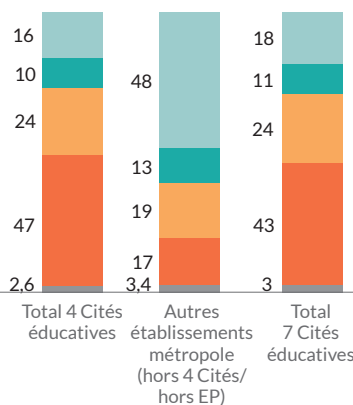
Répartition des élèves selon les professions et catégories socioprofessionnelles des parents des élèves (en %) – rentrée 2022

■ Très favorisées ■ Favorisées ■ Moyennes ■ Défavorisées ■ Non renseignée

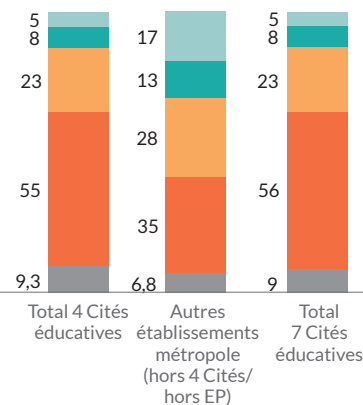
Indicateur 4.1
COLLÈGES



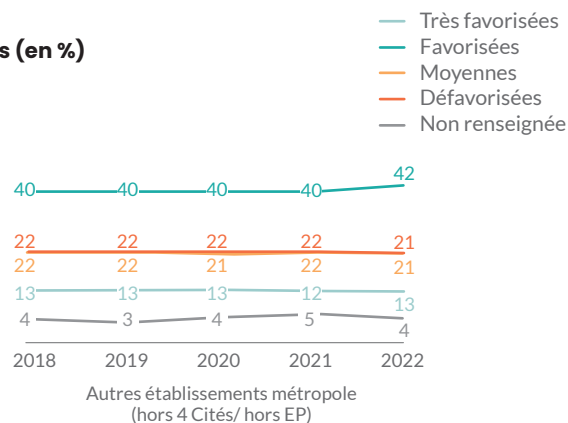
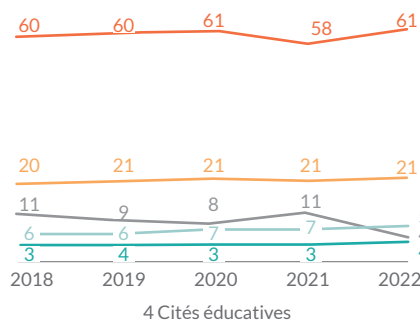
Indicateur 4.2
LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES



Indicateur 4.3
LYCÉES PROFESSIONNELS



Évolution des professions et catégories socioprofessionnelles des parents des élèves (en %)





2



**PROMOUVOIR
LA CONTINUITÉ
ÉDUCATIVE**



Une cohérence entre tous les temps de l'enfant/du jeune

Continuité éducative dans la cité

critère n°
6

QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Est-ce que la démarche cité éducative a permis aux jeunes scolarisés dans les collèges et lycées des Cités éducatives de bénéficier d'une éducation artistique et culturelle dans un cadre multi partenarial ?

Contexte

La culture et les arts sont au cœur de l'école de la confiance. En 2017, le Président de la République a fixé comme objectif que 100% des élèves bénéficient d'une éducation artistique et culturelle. Chaque élève doit accéder à des connaissances, des pratiques artistiques et des rencontres avec des artistes. Bien des dispositifs existent ; il faut passer à leur généralisation et à une meilleure articulation pour que le plus grand nombre en bénéficie.

La démarche cité éducative poursuit cet objectif qui vise à promouvoir l'éducation artistique et

culturelle en favorisant des actions en lien avec les structures culturelles du territoire.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur trois piliers complémentaires : l'acquisition de connaissances ; la pratique artistique ; la rencontre avec les œuvres et les artistes.

Une application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (Adage) a été mise en place au niveau national au 1^{er} janvier 2021¹. Cet outil permet le suivi et le pilotage des actions à partir de deux entrées : l'appel à projets et le recensement des projets et actions.

L'intérêt de l'outil Adage est également de fournir à chaque élève une attestation scolaire de son parcours d'éducation artistique et culturelle listant toutes les actions auxquelles le jeune a participé valorisant ainsi son investissement et son ouverture culturelle.

1. Adage signifie Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. C'est un logiciel national développé pour permettre le suivi et le pilotage de l'éducation artistique et culturelle. www.ac-lyon.fr/adage-122411



QUELS INDICATEURS ?

Indicateur 6.1 : nombre et % de jeunes ayant bénéficié d'un projet d'éducation artistique selon le type d'actions dans les établissements des Cités éducatives (écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées GT et lycées pro)

Indicateur 6.2 : nombre et % de jeunes ayant bénéficié d'un projet d'éducation artistique selon les établissements des Cités éducatives

Mode de calcul

Le recensement dans Adage prend en compte :

- Les Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) avec trois piliers : rencontre, pratique, partenariat culturel,
- Les enseignements renforcés
- Les actions et événements culturels : visite (classe), actions sur les temps scolaires et périscolaires (temps de midi, mercredi après-midi, ...), appels à projet EAC Métropole, Région.

Non pris en compte : actions centres de loisirs sans hébergement, colonies, associations culturelles...

Il n'est pas possible d'extraire les élèves résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Limites

Cette année, il n'a pas été possible d'exploiter les données issues d'Adage. Les éléments utilisés proviennent du groupe focus consacré au critère et à l'exploitation des réponses du questionnaire adressé aux directeurs d'école et chefs d'établissement.

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



Source

Données Rectorat de Lyon, Adage, mai 2021 et 2022



QU'APPREND-ON ?

Des activités culturelles historiquement bien ancrées sur les territoires de certaines Cités éducatives

Lors du groupe focus dédié à ce sujet, les participants se sont accordés en préambule sur le fait que certaines collectivités et territoires ont un historique fort et marqué dans le champ culturel ou de la continuité éducative : par exemple un événement culturel fort, ou une culture d'investissements dans des équipements culturels.

Cette antériorité est à appréhender au regard du caractère récent de la démarche Cité Educative. Elle est perçue dans ce cadre comme une démarche nouvelle, pas nécessairement encore bien comprise, surtout au regard d'autres démarches plus anciennes et bien identifiées de la part des professionnels.

Pour les Cités éducatives les plus anciennes, le facteur temps a permis une meilleure compréhension des Cités éducatives.

La Cité éducative, un levier pour intégrer les acteurs extérieurs à l'Éducation nationale

L'approche transversale de la Cité éducative permet de mettre en réseau différents acteurs et partenaires. Elle mobilise des acteurs nouveaux et locaux, dont les liens seront amenés à perdurer. Leur coordination en est ainsi facilitée.

En contact privilégié avec les élèves, la cité éducative touche des publics que les autres démarches ne touchent pas toujours.

Toutefois les différents dispositifs culturels n'ont pas nécessairement les mêmes objectifs que la cité éducative, ou n'ont pas été nécessairement intégrés à la démarche. Sur l'académie de Lyon notamment, le PTEAC a été largement développé.

Ces différents dispositifs ont en outre leurs modes de gouvernance spécifique, ce qui génère une complexité globale.

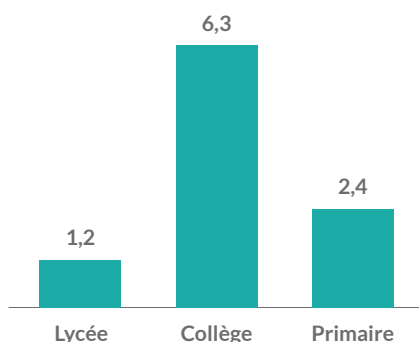
Les acteurs indiquent qu'il a été nécessaire de trouver un sens à la démarche cité éducative, complémentaire aux autres actions culturelles du droit commun. Ainsi, sont favorisées les actions culturelles qui ont un objectif scolaire (lutte contre le décrochage).

Une réflexion à porter sur certaines tranches d'âges

Plusieurs Cités éducatives évoquent une difficulté à toucher les tranches d'âges en marge du parcours scolaire, plus difficilement détectables. D'autres évoquent plutôt les tranches d'âge qui ne relèvent pas de la compétence d'une collectivité territoriale de grande envergure. On pense aux écoles qui sont la compétence des communes avec un budget plus restreint que celui de la métropole.

Les tranches d'âges qui ressortent sont celles des plus de 16 ans et des moins de 6 ans, voire même plus spécifiquement les moins de 3 ans. La très petite enfance est en effet évoquée sous l'angle de l'acculturation dès le plus jeune âge.

Nombre moyen de projets par établissement



LES ACTEURS LOCAUX IDENTIFIENT LES ENJEUX SUIVANTS POUR LA SUITE DE LA DÉMARCHE :

- avoir le temps de faire vivre le réseau tout en réalisant ses missions quotidiennes ;
- favoriser des actions qui seront poursuivies après la Cité éducative : par exemple, les actions de formation interprofessionnelle ;
- organiser des rencontres et des projets entre Cités éducatives ;
- clarifier le rôle des enseignants dans la Cité éducative.

Un exercice facilité de la parentalité

Diversité de temps d'enrichissement

critère n°
7

Décisions du groupe technique évaluation

Il est important de ne pas travailler uniquement avec les familles déjà sur-représentées dans les collectifs, comités de parents d'élèves... Il faudrait prendre en compte les temps de rencontre en dehors du cadre scolaire, la relation avec des parents peu impliqués dans les dispositifs (éducation nationale, politique de la ville, centres sociaux, etc.)



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

- Quels temps de rencontre avec les parents existent ? Lesquels ont émergé avec la démarche cité éducative ? En lien avec quels programmes d'actions ou réseaux d'acteurs ?
- Pour quoi faire ? Et comment ces temps se forment-ils ? Que permettent-ils ?

Contexte

Parmi les **grands objectifs des Cités éducatives**, « le rôle de l'école est d'encourager la coopération avec les parents, de faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité : étendre l'opération Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) »¹.

La **parentalité** et le milieu social véhiculent des savoirs et pratiques, mais aussi des repères et valeurs qui permettent à tous les membres de s'appuyer sur un cadre de références pour penser et agir. Il est important pour toute la com-

munauté éducative d'animer l'éducation avec les parents et leurs enfants et ne pas installer un système de culpabilité vis-à-vis de la responsabilité de la famille. Le milieu social et culturel n'est ni un espace sans norme, ni règle, ni un espace sans dialogue. Le rôle de la cité éducative est de permettre de « composer avec » la famille.

D'après l'évaluation nationale des Cités éducatives², l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a analysé le rôle des parents : « le travail de benchmark effectué par Phare fait apparaître que beaucoup d'actions s'inscrivent dans une logique de montée en compétences des parents ou visent une meilleure information et communication. À l'inverse, les actions fondées sur la valorisation des expériences parentales et/ou la prise en compte de leurs expériences, ou les actions faisant référence à une perspective de coéducation sont plus rares ».



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateur 7.1 : Part et diversité des temps de rencontre entre parents et professionnels de l'éducation à l'initiative des écoles et des établissements scolaires.

Indicateur 7.2 : Part des écoles et établissements qui proposent des temps de rencontre dans les programmes d'actions existants

Approche qualitative : Diversité des temps de rencontre entre parents et professionnels de l'éducation à l'initiative d'autres acteurs des Cités éducatives (représentations et pratiques).

Un groupe focus composé d'acteurs en école et établissement, acteurs éducatifs du territoire.

Mode de calcul

Questionnaire auprès des directrices, directeurs, cheffes et chefs d'établissement des sept Cités éducatives : calcul des indicateurs pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires et collège (en % des écoles/établissements qui ont répondu au questionnaire)

Limites

Taux de réponse au questionnaire (mai 2022) : 55 % des écoles, 71% des collèges, 42 % des lycées.

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



Source

Agence d'urbanisme :
Questionnaires et entretiens, mai 2021.

1. www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093, consulté le 21/05/2021.

2. Tana Stromboni et Romane Urbano, Evaluation nationale des Cités éducatives, Premiers enseignements sur l'appropriation du programme en matière de continuité éducative, d'orientation-insertion et de place des familles, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), mai 2022.



QU'APPREND-ON ?

Les parents évoqués sous deux axes principaux dans les projets de Cités

La parentalité est évoquée dans les projets des Cités sous deux axes principaux : la promotion des parents comme co-éducateurs et le besoin en accompagnement des parents.

La promotion des parents comme co-éducateurs s'exprime de différentes façons :

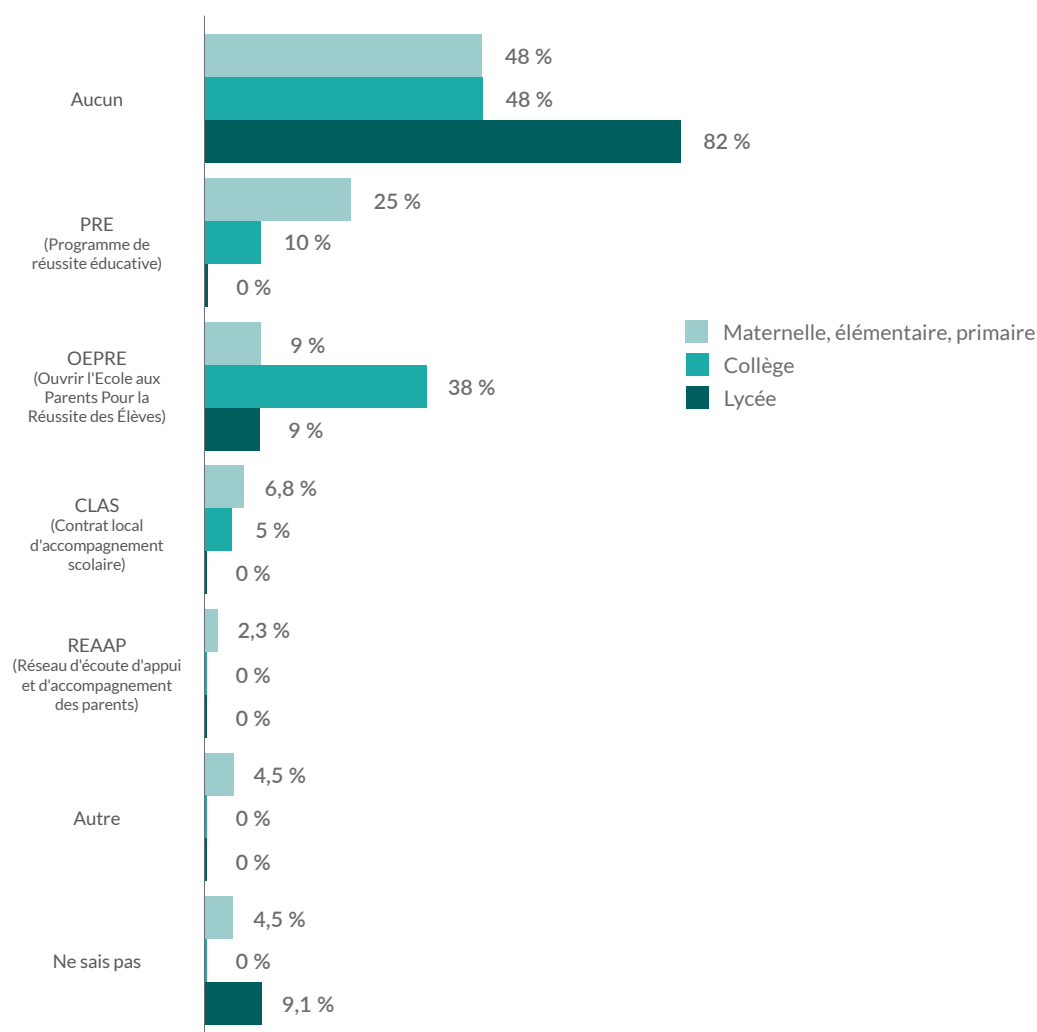
- « associer les parents comme principaux co éducateurs »,
- « s'appuyer davantage sur les parents dans l'orientation et l'insertion de leurs enfants »,
- « renforcer ou restaurer la confiance école-enfants-parents ».

L'accompagnement des parents est identifié ainsi :

- développer pour les parents des lieux de répit, de dialogue et de promotion de leurs compétences et capacités éducatives,
- renforcer les actions de prévention et d'accès aux soins, et accompagner les familles,
- développer les espaces d'information, d'échanges d'apprentissages et de proximité avec et pour les parents.

Indicateur 7.2

Programme d'actions mobilisé dans le cadre des temps de rencontre entre parents et professionnels de l'éducation (en % des établissements ayant répondu)





Au-delà du statut de simples bénéficiaires de l'action, le rôle essentiel des parents dans les actions de parentalité

Les acteurs évoquent un historique différent suivant les territoires concernés : des initiatives anciennes et nombreuses existent sur certains territoires qui créent un terrain favorable aux actions de la cité éducative.

Les Cités éducatives sont reconnues comme favorisant des démarches de co-construction / participation / co-décision avec les parents et les différents acteurs. Les relations entre pairs sont valorisées : elles permettent de toucher davantage de parents (exemples des cafés des parents et du fonds parentalité). Les parents sont présentés comme étant les meilleurs ambassadeurs auprès des autres parents.

La Cité éducative permet de développer le lien avec les enseignants

Les Cités éducatives s'inscrivent dans une approche transversale dans un contexte marqué par la présence de nombreux dispositifs et projets. Les participants au groupe focus reconnaissent que l'enjeu essentiel à l'égard de la parentalité reste le lien avec les enseignants.

Sur la parentalité, les collectivités ont développé des actions avant la mise en place des Cités éducatives. Elles peuvent accélérer des initiatives en germe ou conforter celles qui existent déjà, comme par exemple pour les médiatrices parentalité.

L'enjeu du lien à créer ou maintenir avec les parents, en particulier ceux des lycéens

Dans les échanges, les acteurs évoquent, en ce qui concerne la parentalité, une forme de foisonnement d'actions qui manque de lisibilité pour les familles, mais aussi pour les professionnels. Il n'existe pas de centralisation ni de coordination globale.

Il y a un enjeu de changement de la posture des parents, un besoin de passer de bénéficiaires à initiateurs (évolution des formats et des modes de coopération avec les enseignants). Inclure les parents permet de sortir de la prescription par les acteurs professionnels, pour laisser l'initiative à l'usager.

Plusieurs acteurs évoquent le sentiment de toucher toujours les mêmes parents ; ce sont souvent les mêmes familles qui participent. Il reste difficile de mobiliser les parents éloignés de la culture scolaire, même pour des actions ouvertes comme les cafés des parents, par exemple.

On note enfin que les actions à destination des parents de lycéens sont moins nombreuses ; il s'agit d'un public plus difficile à capter.



LES ACTEURS LOCAUX IDENTIFIENT LES ENJEUX SUIVANTS POUR LA SUITE DE LA DÉMARCHE :

- approfondir les démarches où les parents ont un rôle : co-construction des actions, approche par pairs (parents-ambassadeurs, parents influenceurs) ;
- questionnement autour du fait d'aller chercher les parents qui sont éloignés de la culture scolaire et qui ne se sentent pas légitimes ;
- nécessité de faire davantage de lien entre les actions, d'éviter les interventions uniques, de prendre le temps d'inscrire les projets dans la durée ;
- développer les passerelles professionnelles entre institutions, comme les formations inter-catégorielles et interprofessionnelles.



Une cité apaisée, des habitants mobilisés

Participation des habitants et instances de démocratie participative

critère n°

8

Décisions du groupe technique évaluation

Il est précisé que ce critère porte sur la participation aux actions et la participation aux instances de la cité éducative.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Qui participe à la cité éducative ? De quelle manière ? Quel est l'état de l'inclusion et de la participation des habitants dans la démarche cité éducative ? Quel est le rôle des habitants et du quartier ?

Contexte

Dans le contrat de ville métropolitain 2015-2020¹, la participation des habitants est un axe permanent et transversal : associer les conseils citoyens à la construction et au suivi de la mise en œuvre du contrat de ville, œuvrer à une représentation des habitants des quartiers dans les instances

participatives de la Métropole (Conseil de développement, Conseil métropolitain des jeunes...), appuyer les démarches locales, soutenir la concertation sur les projets de territoire. Sur le volet jeunesse, multiplier les occasions des jeunes à s'engager, encourager la prise en compte de leur parole. Le protocole d'engagements réciproques en 2019² réaffirme la volonté de la métropole de participer aux projets de Cités éducatives. L'Etat et la Métropole s'engagent à renforcer la participation citoyenne par l'association des conseils citoyens aux instances de pilotage locales et le conseil de développement aux instances de pilotage du contrat de ville métropolitain.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Questionnement 8.1

Est-ce que les habitants sont associés à la gouvernance de la cité éducative ? De quelle manière ?

Questionnement 8.2

La Cité éducative a-t-elle permis le développement de la participation des parents dans les actions d'éducation ? Avec quels partenaires (centres sociaux, conseils citoyens...)?

Un groupe focus composé d'acteurs en école et établissement, acteurs éducatifs du territoire.

Limites

Panel orienté sur les acteurs et partenaires des Cités éducatives et du Programme de réussite éducative (PRE).

Impact de la crise sanitaire

De nombreuses actions repoussées ou réajustées aux conditions (jauge de personnes, distanciel...)

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



Source

Agence d'urbanisme :
groupe focus, mai 2023.

1. Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : p.127-129 Participation, p.131-136 Jeunesse

2. Protocole d'engagements réciproques renforcés entre l'Etat et la Métropole de Lyon, Juillet 2019 : p.22-24 jeunesse, p.38-39 pour la participation.



QU'APPREND-ON ?

Une place des parents et habitants différente suivant les gouvernances

Les territoires ont fait des choix différents dans l'intégration des parents dans la gouvernance. Les Conventions des Cités éducatives permettent d'identifier des solutions variées. Pour quatre d'entre elles, les parents élus ou les fédérations des parents d'élèves sont inclus dans la gouvernance des Cités, principalement dans les instances stratégiques ou de pilotage. Trois Cités ont fait le choix, exclusif ou cumulatif, d'intégrer les parents, en créant une instance séparée de la gouvernance. Il peut s'agir :

- d'un comité d'usagers, en complément de l'implication des familles et des jeunes dans les différentes instances, dont le rôle est d'assurer une représentation des bénéficiaires dans le pilotage global et de jouer un rôle en matière d'évaluation ;
- d'un groupe « bénéficiaires », présenté en relation étroite avec le comité de pilotage, et mis en place pour être associé et consulté sur les orientations et les décisions.

On notera que seulement deux Cités identifient une place aux conseils citoyens dans la gouvernance.

Ce regard sur la participation des parents se fait au vu d'un terreau parfois plus favorable sur certains territoires, du fait d'une culture de la participation. Il n'est pas possible de calquer des fonctionnements sur des territoires dont les usages sont différents.

Qui participe ? Pourquoi ?

Plusieurs acteurs se sont questionnés sur la raison et les objectifs de la participation des parents. D'un côté, ils observent une mobilisation des parents sur de nombreux dispositifs, et une forme de sur-sollicitation, à laquelle vient s'ajouter la cité éducative. De l'autre, ils questionnent l'utilité de la participation, au regard de diagnostics déjà existants, des attentes à cet égard ou de la réalité du besoin de participation :

- « Si on va chercher les familles, on va les chercher pour quoi ? »
- « Faire participer les parents pour ces sujets alors qu'ils sont mobilisés sur d'autres priorités, c'est délicat ».

Plus encore, il est parfois difficile de faire comprendre aux parents la cité éducative : plusieurs acteurs évoquent qu'un temps a été nécessaire pour expliquer la démarche. Toutefois, les échanges montrent que les parents sont plus intéressés par l'éducation de façon générale que par un dispositif précis ou une démarche spécifique.

Les échanges en groupe focus autour des instances de la gouvernance de la cité éducative mettent en lumière une différence entre les habitants et les parents de la cité éducative : la participation se limite aujourd'hui uniquement aux parents.

La mobilisation des familles reste un travail important de certains acteurs territoriaux ; la participation des familles est enfin souvent complexe, du fait des relations que les parents ont eux-mêmes eues avec l'école et qui étaient parfois négatives.

Enfin, la question de la participation des parents a aussi été évoquée en parallèle de celle des associations, investies dans la démarche.



La cité permet de toucher de nouveaux publics

L'entrée par l'école permet de toucher beaucoup de publics expliquent les acteurs, directement concernés par l'éducation de leurs enfants (parents), ou par leur propre éducation (enfants) : « Avec l'entrée par l'école, on touche la fratrie, les anciens élèves. L'école est un levier parce que tout le monde y va. »

Concernant les outils, le fonds de parentalité est largement reconnu comme étant un outil facilitateur de participation. L'appel à projet, quant à lui, est à construire avec réflexion, car il peut imposer une temporalité administrative qui n'est pas celle des parents ni de la construction du projet. Certaines Cités ont ainsi opté pour un appel à projet permanent, plus souple.

La logique de pairs est largement reconnue comme étant extrêmement mobilisatrice. Les parents élus jouent un rôle moteur dans cet esprit.

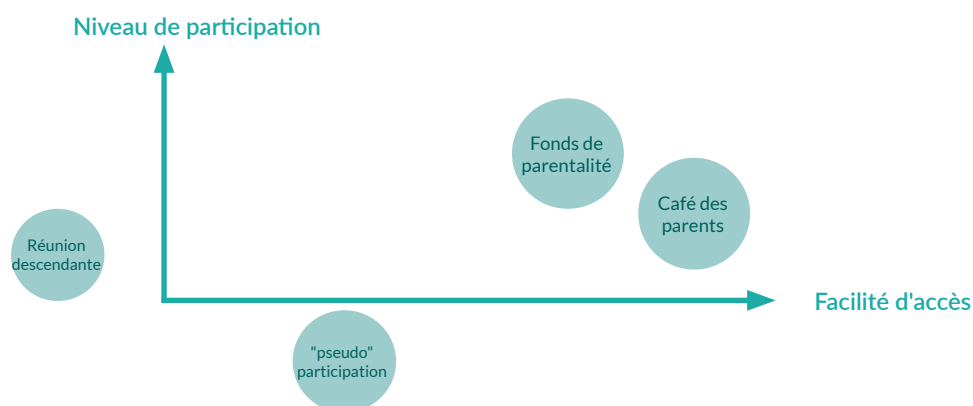
Aller vers des parents déjà investis, des « parents relais », est également mentionné de façon positive, dans une logique de « pair aidance ».

Deux axes de travail dans l'organisation de la participation

Les échanges autour de la façon d'organiser des temps de participation se structurent autour de deux objectifs :

- le niveau de participation,
- la facilité d'accès.

Un des débats important a porté sur la définition du pouvoir donné aux parents dans les actions des Cités éducatives. Les parents sont demandeurs, et il semble plus aisé de les accompagner dans leurs démarches. Toutefois, il est parfois nécessaire de cadrer la limite de leurs actions.



LES ACTEURS LOCAUX IDENTIFIENT LES ENJEUX SUIVANTS POUR LA SUITE DE LA DÉMARCHÉ :

- clarifier les objectifs de la participation des parents et des habitants, expliciter le sens qu'on lui donne ;
- éviter de limiter la participation aux seules phases de diagnostic, ne pas amorcer des actions sans les poursuivre ;
- mieux répondre à la problématique de la garde d'enfants.

Jeunes suivis par la PJJ

Nombre et âge moyen de jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Combien de jeunes sont suivis en milieu ouvert par la PJJ selon leur âge dans les communes sur lesquelles existent des Cités éducatives ?

Contexte

La justice pénale des mineurs repose sur les principes de la primauté de l'éducatif, la spécialisation de la justice des mineurs (droit applicable, acteurs dédiés notamment) et l'atténuation de la responsabilité en fonction de l'âge. Sur le plan national, la part des mineurs dans la délinquance est stable depuis dix ans. Entre 2010 et 2017, la nature des faits commis a évolué : diminution des vols (- 17 %) et affaires liées aux stupéfiants (-12,8 %), augmentation des délits contre les personnes (+ 9,7 %). 45 % des affaires sont jugées après que le mineur ait atteint ses 18 ans (annuaire statistique de la Justice SDSE).

Une réforme du code de la justice pénale a eu lieu. L'objectif affiché, était de permettre une plus grande réactivité de la justice pour une réponse plus lisible et efficace, et une action éducative plus cohérente au bénéfice des victimes, des mineurs, de leur famille et de la société. Cela se traduit par :



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs de contexte

Questionnement 9.1

Nombre de jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en milieu ouvert (distinction pénal/civil)

Questionnement 9.2

Nombre de jeunes suivis par la PJJ en milieu ouvert selon l'âge (moins de 16 ans, 16 - 17 ans, 18 ans et plus (mesures pénales - délinquance)

- Des délais de jugement raccourcis passant de 18 mois en moyenne pour qu'un jeune soit jugé à un délai raccourci de 12 mois maximum. Ainsi, un an après l'entrée en vigueur du nouveau code, le délai moyen de jugement est de 8,3 mois.
- Des victimes mieux prises en compte et indemnisées plus rapidement.
- Une prise en charge éducative innovante et modulable. La mesure éducative peut évoluer pendant la prise en charge du mineur.

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) suit les mineurs ou jeunes majeurs sous mandat judiciaire par une prise en charge individuelle qui peut se faire au titre de la protection de l'enfance ou au titre d'un mandat pénal.

De nombreuses variables sont à prendre en compte : politique pénale du parquet, activité en protection de l'enfance, mesures en attente, moyens des forces de l'ordre, dispositifs de prévention de la délinquance sur les territoires (CLSPD, ZSP), Maison du droit et de la justice, actions en soutien à la parentalité, etc. La PJJ intervient au titre de l'enfance délinquante, mais également au titre de l'enfance en danger.

La commune de résidence est celle de la personne dépositaire de l'autorité parentale.

Limites

Pour des raisons de confidentialité les données sont exploitées à l'échelle communale. Il n'est donc pas possible de fournir des résultats à une échelle plus fine.

Source

Ministère de la Justice, GAME, 2022

Dans la Métropole de Lyon, trois Services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO) sont implantés sur trois territoires (STEMO Lyon Nord, Sud et Est). Ils ont une compétence territoriale définie selon le lieu d'habitation des représentants légaux de l'enfant suivi et une sectorisation partagée avec la juridiction. En 2022, 2 056 jeunes, ont fait l'objet d'un suivi actif par la PJJ dans la métropole lyonnaise, en grande majorité des garçons (90%). Le suivi au pénal concerne 80% de ces jeunes.

Le référent PJJ du jeune tisse des liens avec l'Éducation nationale, CIO, mission locale, CMP Maisons de la Métropole, etc. Des actions de prévention sont également conduites sur les territoires : expositions, animation dans les collèges et lycées professionnels, dispositifs de prévention de la délinquance partenariaux en lien avec le dynamisme du réseau associatif sur le territoire.

Source

Ministère de la Justice, GAME, 2022



7 Cités éducatives
En 2022, dans l'ensemble des communes ayant une Cité éducative

1 050
jeunes suivis par la PJJ (2 527 mesures*) dont :

80% suivis dans un cadre pénal,
20% au civil (protection de l'enfance et des jeunes majeurs).
(année scolaire 2022 - 2023)



QU'APPREND-ON ?

1 050 jeunes sont suivis par la PJJ dont 80% au titre du pénal

En 2022, dans les neuf communes et arrondissement** des sept Cités éducatives de la métropole lyonnaise, 1 050 jeunes ont fait l'objet d'un suivi actif par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Parmi eux, 80% sont suivis au pénal (842 jeunes) et 20% le sont au civil (208 jeunes).

Les neuf communes, des sept Cités éducatives, réunies, accueillent la moitié de l'ensemble des jeunes suivis sur la métropole de Lyon. Cette part est de 33% pour les cinq communes des quatre Cités éducatives, soit 670 jeunes.

Très forte représentation des garçons, surtout au pénal

Quel que soit le territoire, les garçons sont très majoritaires parmi les jeunes suivis, particulièrement au pénal où leur part atteint 93% dans l'ensemble des communes des sept Cités éducatives et 90% dans les autres communes de la métropole.

Une structure par âge des jeunes suivis, globalement comparable à celle des autres jeunes de la métropole

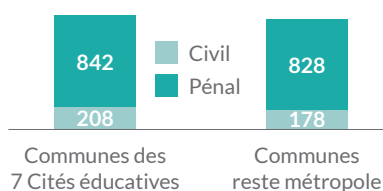
La répartition par âge montre très peu de différences entre les jeunes suivis des communes des Cités éducatives et ceux des autres communes de la métropole.

Parmi les jeunes suivis au pénal dans les communes avec une cité éducative, 46% ont 18 ans ou plus, une part identique à celle observée dans les autres communes de la métropole.

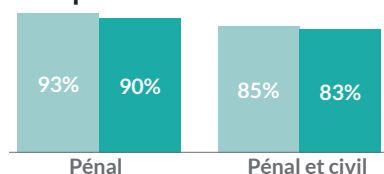
Pour les autres tranches d'âge, on observe une très légère surreprésentation des moins de 16 ans et une légère sous-représentation de la classe d'âge 16-17 ans dans les communes des Cités éducatives comparativement aux autres communes de la métropole.

** les neuf communes des sept Cités éducatives regroupent : Lyon 8^e, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons, Rillieux-la-Pape, Givors, Grigny, Bron et Villeurbanne.

Nombre de jeunes suivis par la PJJ en 2022 au titre du pénal et du civil

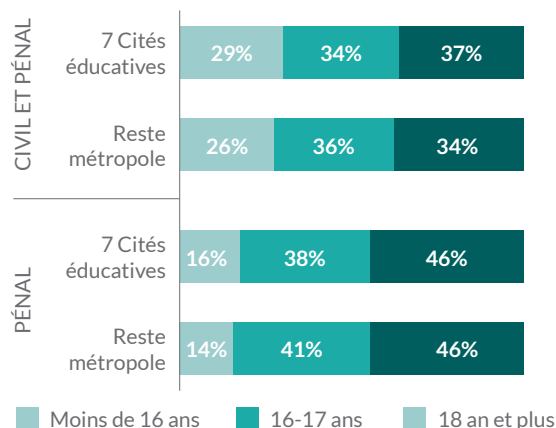


Part des garçons parmi les jeunes suivis par la PJJ en 2022



■ Communes des 7 Cités éducatives
■ Communes reste métropole

Répartition de jeunes suivis dans les communes en fonction de l'âge en 2022



*Un même jeune peut faire l'objet de plusieurs mesures (tant pénales que civiles, concomitantes ou non)

Santé

critère n°
10

Accès aux soins des élèves

Critère commun initial

Évolution des prises en charge d'élèves avec des troubles de santé et/ou d'apprentissage identifiés à l'occasion des visites médicales scolaires obligatoires.

Décisions du groupe technique évaluation

Les médecins et les infirmières scolaires sont fortement sollicités au printemps 2022 pour rattraper des missions empêchées par la crise sanitaire depuis deux ans. Il a donc été décidé de ne pas les solliciter pour renseigner l'enquête des visites médicales obligatoires pour les établissements en cité éducative, mais de privilégier une approche qualitative globale.

BAROMÈTRE DES INDICATEURS**Source**

Sept entretiens avec des acteurs locaux : infirmières scolaires, chef de projet opérationnel cité éducative, coordinatrice atelier santé ville, coordinateur conseil local de santé mentale, coordinateur contrat local de santé et axe santé de la cité éducative, responsable du pôle prévention santé et hygiène publique dans une commune.

**QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?****Questions évaluatives**

Quelles sont les difficultés d'accès aux soins pour les élèves des Cités éducatives, en particulier les jeunes résidant en QPV ?

Contexte

En milieu scolaire, les infirmières et médecins scolaires effectuent un suivi de la santé des élèves tout au long de la scolarité, au travers de visites médicales et de dépistage notamment. Les infirmières participent également aux actions de prévention et d'éducation à la santé en lien avec les assistantes sociales et les médecins scolaires sur les thèmes suivants : l'éducation à l'alimentation et au goût, la promotion de l'activité physique, l'éducation à la sexualité, la prévention des conduites addictives, la protection de l'enfance, la vaccination, l'environnement...

Par ailleurs, toutes les communes engagées dans la démarche des Cités éducatives soutiennent des actions de prévention de la santé, notamment à travers des ateliers santé ville mis en place en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville dans le cadre des conventions d'application des contrats de ville.

Quelques communes (Lyon, Vaulx-en-Velin, Givors, Villeurbanne...) ont signé un Contrat local de santé¹ avec l'État, l'Agence régionale de la Santé et la Métropole, la Caisse primaire d'assurance maladie, etc. Un diagnostic local de santé a été récemment réalisé à Vénissieux (2019), Vaulx-

en-Velin (2019) et Givors (2016) avec le concours de l'observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes pour alimenter la préparation du contrat local de santé. La ville de Lyon réalise un observatoire de la santé des Lyonnais depuis 2011 qui montre une forte corrélation entre l'importance des inégalités des états de santé et la fragilité sociale.

Les services santé des villes de Givors, Vaulx-en-Velin, Vénissieux ont été réorganisés. Les coordonnateurs Contrat Local de santé (CLS), Conseil local de santé mentale (CLSM) et Atelier santé ville (ASV) travaillent de manière coordonnée et contribuent à définir, voire co-piloter l'axe santé des Cités éducatives.

Le suivi de la santé des élèves tout au long de la scolarité par les infirmières et médecins scolaires

- Une première visite médicale obligatoire à l'entrée en Cours préparatoire (CP) : bilan des enfants dans la sixième année.
- Une visite médicale dans le cadre du dépistage infirmier de la douzième année.
- Consultation individuelle des élèves du 1^{er} degré et 2^e degré par les infirmières à la demande des enseignants, médecins pour un besoin particulier, handicaps.
- Consultation des jeunes à l'entrée en apprentissage.

**QUELS INDICATEURS ?****Questionnement**

- Quelles sont les principales difficultés d'accès aux soins des enfants et jeunes sur le territoire ?
- Quelles réponses ont apporté les Cités éducatives ?

- Quels liens avec les autres démarches santé sur les quartiers politique de la ville et sur la commune ?

Impact crise sanitaire : amplification des problèmes d'obésité et de santé mentale

1. Contrat local de santé Lyon (2015- 2019), Avenant n°1 (2019 – 2020) ; Contrat local de santé (CLS) Vaulx-en-Velin (2019 – 2024) ; Contrat local de Santé de Givors (2020-2023), un outil au service d'une politique de santé du territoire.



QU'APPREND-ON ?

La santé, un enjeu spécifique dans les quartiers prioritaires

Les échanges introductifs lors du groupe focus ont porté sur la qualification de l'enjeu de la santé dans les quartiers prioritaires. Les acteurs indiquent que tous les enfants peuvent rencontrer des difficultés mais que les territoires des Cités éducatives sont susceptibles de concentrer davantage de problèmes.

Les jeunes sont confrontés à des problèmes mis en lumière par la crise sanitaire mais déjà existants : par exemple, la santé mentale.

L'année dernière étaient mises en évidence des difficultés directement issues de la crise sanitaire :

- les problèmes de surpoids, d'obésité en augmentation, avec davantage de problèmes de diabète grave et de plus en plus jeune, dans le cadre de situations d'éloignement des réseaux de santé spécialisés qui peuvent effectuer un diagnostic et faire le suivi médical.
- l'augmentation du mal-être des enfants et des jeunes qui peut conduire à des comportements d'isolement ou de conduites à risques, des pathologies psychiques et de santé mentale, avec des délais d'attente très longs en CMP et pour avoir des consultations avec des psychologues.

Une thématique importante qui ressort dans les projets de Cité éducative plutôt sous l'angle de l'accueil inclusif

L'évaluation nationale (INJEP) fait ressortir la santé en 6^e place des principales thématiques, dans le cadre des actions développées à destination des parents/famille.

Dans les projets des Cités, la santé est abordée suivant trois approches :

- l'accueil inclusif et la prise en charge des jeunes à besoins spécifiques (quatre Cités éducatives) ;
- l'éducation à la santé, avec notamment l'éducation à l'alimentation ;
- le bien-être à l'école.

Cette notion de bien-être à l'école est évoquée dans deux Cités éducatives, avec une démarche de prévention du harcèlement. Dans les échanges, c'est un enjeu qui revient fortement, la démarche cité éducative étant reconnue comme particulièrement adaptée pour traiter cette thématique.

Une démarche transversale, et qui permet les expérimentations

Dans les retours généraux, les acteurs reconnaissent l'intérêt de l'approche transversale avec les partenaires. Elle permet notamment une rencontre entre les acteurs éducatifs et les acteurs de santé. La présence de parents dans la démarche permet de poser un regard différent.

Il est reconnu que la démarche permet de réaliser des expérimentations, plus facilement que dans d'autres cadres budgétaires pérennes.

Un complément au droit commun, des actions de prévention dans des territoires ayant des difficultés d'accès

Lors de la précédente évaluation, les différents entretiens avec les professionnels mettaient en avant les difficultés importantes d'accès aux soins pour les enfants et les jeunes en Cités éducatives, qui restent toujours très prégnantes. Cette année, les acteurs locaux s'accordent sur le fait que les Cités éducatives n'ont pas vocation à financer des actions manquantes. Interrogés sur les actions pertinentes dans le cadre de la démarche Cités éducatives, il ressort très largement des échanges qu'il ne s'agit pas de financer par un autre biais des actions générales.

Les acteurs locaux reconnaissent que la démarche Cité éducative est plus pertinente sur la prévention que sur l'accès au soin. Toutefois, dans la construction des actions, certains freins institutionnels existent entre les administrations des champs scolaire et sanitaire.



LES ACTEURS LOCAUX IDENTIFIENT LES ENJEUX SUIVANTS POUR LA SUITE DE LA DÉMARCHÉ :

- Ils s'interrogent sur la pérennité du dispositif et son financement. Il leur semble nécessaire de penser l'après Cité-éducative dès à présent et de s'interroger sur ce qui retournera dans le droit commun.
- Les tranches d'âges hors du champ scolaire sont plus difficiles à approcher : la petite-enfance (0/3 ans) et les plus de 18 ans (qui peuvent être aussi des jeunes parents).
- Plusieurs acteurs soulignent la nécessité de travailler les actions de santé au plus près des besoins des habitants et de former des parents repères qui seront ensuite des relais.



OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES



Ouverture culturelle & sportive Actions partenariales à l'échelle de la cité

Décisions du groupe technique évaluation

Il est précisé que l'intérêt de ce critère est de voir ce qui est nouveau avec la Cité éducative, et quel est l'apport de la Cité éducative dans les partenariats déjà existants. Cette évaluation consolidée à l'échelle des quatre Cités éducatives est complémentaire aux « évaluations locales » propres à chaque cité, qui approfondissent le bilan de certaines actions culturelles de la politique de la ville concernées par une cité éducative.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

La cité éducative a-t-elle permis de développer l'offre et le partenariat culturel ? Avec quels partenaires ? De quelle manière ? Quelles valeurs accompagnent la démarche ?

Contexte

L'éducation artistique à l'école est la « sensibilisation et démocratisation de l'accès aux œuvres et aux lieux, et de l'initiation aux pratiques personnelles dans des approches collectives ». Pour John Dewey¹, le rapprochement entre éducation et culture est un cadre. Il permet de croiser des objectifs, qui sont différents mais peuvent s'alimenter : du côté des enseignants, les lieux culturels ont une vocation pédagogique, les artistes ont un dialogue facile avec un public, avec la mise en scène, ... Du côté des artistes, les jeunes sont une source d'innovation, d'imagination en tant que créateur et public. Pour les jeunes, l'éducation à la culture doit permettre de s'approprier les possibilités d'existence et d'être en capacité de former ses objectifs².

La complémentarité entre artistes, professionnels de la culture, enseignants est conscientisée depuis presque quarante ans avec un accord entre ministère de la culture et ministère de l'éducation nationale. Déjà avant les Cités éducatives, le processus s'est poursuivi sur l'académie de Lyon avec les Pôles territoriaux d'éducation artistique et Culturelle (PTEAC). Le partenariat culturel avec les écoles et établissements des Cités éducatives est déjà bien en place : écoles de musique, théâtres et troupes, MJC, médiathèques, cinémas, scènes, salles d'exposition, centres sociaux, centre chorégraphique, Opéra de Lyon, Maison de la Danse...

L'intérêt de ce critère est d'observer les nouvelles formes de partenariat et les innovations initiées par la « grande alliance éducative »³ des Cités éducatives.

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



1. « L'éducation aux arts et à la culture : d'une compétence partagée à un projet de société », in Marie-Christine Bordeaux, François Deschamps, Éducation artistique, l'éternel retour ? une ambition nationale à l'épreuve des territoires, L'attribut, 2013.
2. « Trois objectifs de l'éducation : le développement naturel, l'efficacité sociale et la culture », in John Dewey, Démocratie et éducation, Armand Colin, 2018.
3. www.citeseducatives.fr/le-projet/les-cites-educatives-un-label-dexcellence Schéma de La grande alliance éducative

Source

Agence d'urbanisme : groupe focus, mai 2023



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Questionnement 11.1 : Quelles actions portées par des institutions culturelles et sportives ont un lien avec la cité éducative (public, privé, vie associative) ?

Questionnement 11.2 : Quel est l'état de la démarche partenariale sur de nouveaux thèmes culturels (numérique, e-sport, peinture, éloquence...)?

Méthode

Groupe focus composés d'acteurs en école et établissement, acteurs éducatifs du territoire.



Cette année, une majorité de participants intervenaient davantage dans le domaine culturel que sportif, d'où une plus faible évocation de ce dernier.



QU'APPREND-ON ?

Une pluralité de traitement de l'ouverture culturelle, sportive...

La culture est évoquée différemment suivant les projets des Cités éducatives :

- pour deux Cités, l'accès à la culture est présenté comme un objectif en soi ;
- pour trois Cités, l'ouverture culturelle est considérée comme un enrichissement des parcours scolaires, une notion « périphérique à la réussite » ;
- pour deux Cités, ce thème n'est pas évoqué.

L'ouverture est également appréhendée à travers des pratiques différentes. Deux ressortent très largement :

- la culture et l'éducation artistique et culturelle (4 Cités),
- le sport et les pratiques sportives (5 Cités).

Viennent en suivant :

- l'engagement citoyen et la citoyenneté (2 Cités),
- les pratiques scientifiques (2 Cités),
- la nature (1 Cité),
- l'accès aux loisirs (1 Cité),
- les compétences langagières (1 Cité),
- les pratiques artistiques (1 Cité).



QU'APPREND-ON ?

Un contexte facilitateur

Certaines communes sur lesquelles sont implantées les Cités éducatives disposent d'une culture partenariale et d'un historique sur le sujet important, qui est à prendre en compte dans la facilité à monter des projets partenariaux, ou dans l'intérêt à s'inscrire dans le même sillon.

Les actions favorisées par la cité éducative se font plutôt dans une démarche de continuité : soit entre les établissements (école/collège par exemple), soit dans une action récurrente (tout au long de l'année scolaire). Les moyens importants de la cité permettent ce fonctionnement.

Des atouts unanimement reconnus de la Cité éducative

Les acteurs rejoignent les atouts évoqués dans d'autres thématiques :

- la transversalité, la mise en réseau et l'interconnaissance entre les différents acteurs ;
- les Cités éducatives permettent d'expérimenter et d'amorcer de nouveaux projets qui ont vocation à durer ;
- le soutien financier apparaît comme un élément clé.

Certains atouts sont spécifiques :

- la cité éducative permet d'articuler le sport et la culture avec d'autres objectifs : la lutte contre le décrochage scolaire, par exemple ;
- l'axe parentalité de certaines Cités éducatives a changé la façon de travailler des professionnels : « *Nous avons fait plus attention à intégrer les parents* ».

Une nécessaire prise en compte de l'existant

Si les Cités éducatives participent d'une forme d'émulation collective en permettant à différents acteurs de travailler ensemble autour de projets (nouveaux ou pas), elles n'ont parfois pas tenu compte de ce qui existait déjà sur le terrain. L'action culturelle est une compétence spécifique au sein des collectivités territoriales, qui fait l'objet d'une organisation différente de l'Éducation nationale ; le secteur culturel local est déjà bien structuré. Les acteurs questionnent l'articulation de la Cité éducative avec l'existant, notamment avec les PTEAC, ou avec d'autres dynamiques à l'œuvre. Ils évoquent la difficulté de définir l'ordonnement entre la Cité éducative et le PTEAC. « *Entre la Cité éducative et le PTEAC, tout le monde se donne la mission de vue d'ensemble* ».

Les Cités éducatives donnent parfois le sentiment à certains acteurs d'avoir été imposées « d'en haut » et de fonctionner « à part ». La coordination entre les différents intervenants est parfois complexe (DAAC).

La continuité des actions entre les établissements n'est pas toujours perceptible.



LES ACTEURS LOCAUX IDENTIFIENT LES ENJEUX SUIVANTS POUR LA SUITE DE LA DÉMARCHE :

- prendre le temps dans le montage des projets : le choix du type d'appel à projet est important dans ce contexte ;
- Des besoins de coordination supplémentaires émergent : pilotage, gouvernance, communication avec les partenaires (DAAC) ;
- il existe un enjeu d'essaimage : les projets impulsés par les Cités éducatives peuvent parfois dépasser le territoire des QPV ;
- la question de la pérennisation des financements est évoquée à plusieurs reprises.





Mobilité

critère n°
12

Participation à des dispositifs de départ/échange à l'étranger



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Est-ce que la démarche Cité éducative permet aux jeunes de mieux partir à l'étranger ?

A-t-elle des conséquences différentes chez les garçons et les filles ?

Contexte

Ce critère amène à mobiliser les réflexions autour de la notion de mobilité. Quelles sont les plus-values de la mobilité internationale ? En quoi sont-elles valorisantes et valorisables ? La mobilité est un concept qui répond au sentiment de reproduction sociale et de désenclavement des quartiers.

Définition

« Latitude plus ou moins grande laissée aux membres d'une société d'améliorer ou de changer leur position ».¹

Définition (géographie)

« On a affaire à un double sens : celui de processus avéré (qui se traduit en mouvements effectifs) et celui de potentiel (qui est ce qui autorise le déplacement).

Il y a différentes formes de mobilités. Ici, on entend par mobilité :

- la mobilité spatiale, le jeune se déplace en dehors de son espace quotidien,
- la mobilité sociale, le jeune élargi son champ de considérations pour son futur,
- la mobilité européenne et internationale, qui désignent des flux. »

L'expérience du départ/échange à l'étranger, en particulier incarnée par Erasmus+ chez les étudiant-es, permet de se socialiser à l'économie mondialisée et l'internationalisation des aptitudes.

Les travaux sur le sujet ne permettent néanmoins pas de définir si oui ou non l'expérience de mobilité internationale apporte de meilleures compétences chez les plus diplômé-es : ils sont massivement de jeunes privilégié-es, ont déjà les meilleures notes et les meilleures connaissances de langue. Ils ont aussi souvent déjà des expériences hétérogènes de départ à l'étranger.

La plus-value réside dans des contextes bien spécifiques : les moins diplômés qui sont moins nombreux à partir mais à qui cela permet d'améliorer leurs perspectives professionnelles. Ils gagnent aussi en compétence : langue, interculturalité, compréhension du marché du travail, confiance en ses capacités.

Julien Calmand, Stéphanie Condon, Karine Pietropaoli, Pascale Rouaud, Emmanuelle Santelli, « Expériences à l'étranger en cours d'études et insertion : des liens complexes, pour quelle plus-value ? », Formation emploi, 142, 2018.

Source

Agence d'urbanisme :
focus groupe, mai 2023

1. Dictionnaire de l'Académie française



L'accès à la mobilité est encore inégal. Quelques constats :

- Les jeunes qui sont déjà partis plus tôt sont plus enclins à repartir, ce qu'on pourrait appeler le « capital de mobilité » des « compétences migratoires ». Il faut donc, pour contrecarrer ce phénomène inégalitaire, développer les possibilités de départ dans la période de scolarité obligatoire (source : Isabelle Maradan, Stéphane Dugast, *Ils ont fait Erasmus, La Martinière, 2017*).

- Les expériences de départ se multiplient, mais ne sont pas de valeur égale : partenariats, politique de l'établissement, ... (source : Gabrielle Romain, « Erasmus +, un système à deux vitesses », *Le Monde, 30 août 2017*).



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Questionnement 12.1 : Evolution de la diversité de propositions aux élèves pour partir à l'étranger

Questionnement 12.2 : Pourcentage et nombre d'élèves qui ont participé à un programme de départ à l'étranger

Questionnement 12.3 : Pourcentage et nombre de filles qui ont participé à un programme de départ à l'étranger

Limites

Ces indicateurs ne rendent pas compte des départs à l'étranger qui se font à partir d'autres initiatives (parents, familles, choix personnel, ...). Il ne permet pas non plus de savoir ce qu'est une bonne expérience internationale.

Il faut aussi préciser que le programme Erasmus+ considère principalement les Etudiant-es (et non les élèves) bien qu'il y ait la volonté de toucher d'autres sphères scolaires et professionnelles.

Taux de réponse au questionnaire : 69 % au collège, 52 % pour les lycées

Source

Agence d'urbanisme :
Questionnaire 7 Cités éducatives,
juin 2023



QU'APPREND-ON ?

Une première exploitation des données liées au départ à l'étranger

Avec la crise sanitaire, les données relatives à la thématique des dispositifs de départ à l'étranger ont été gelées et n'ont pas été exploitées lors des précédentes éditions de l'évaluation des politiques éducatives.

L'évaluation se fait dans un cadre post-crise sanitaire, qui a fragilisé des initiatives souvent portées par quelques personnes ou structures : « les initiatives sont souvent portées par un enseignant sur qui tout repose ». Les difficultés au départ à l'étranger

dépassent toutefois la seule crise sanitaire : problématique de l'accueil en famille, blocages institutionnels, coût résiduels...

On distingue deux types de départ à l'étranger : ceux qui concernent l'établissement scolaire et ceux réalisés par l'élève de façon autonome. Cette dernière typologie est beaucoup moins pratiquée dans les quartiers défavorisés car elle se fait sur la base de l'initiative personnelle et nécessite un « contexte socio-économique favorable » (conditions d'accueil, investissement économique, résultats scolaires...). Il faut également distinguer la mobilité des élèves de celle des enseignants.

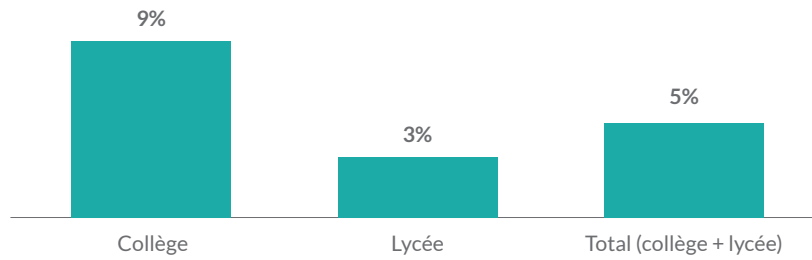
4% des collégiens et 2% des lycéens concernés

Les échanges en groupes focus font ressortir que les élèves sont « de retour » après la crise sanitaire, avec l'envie de faire des séjours à l'étranger.

Cette année, les retours des principaux et proviseurs permettent de mesurer que 4%

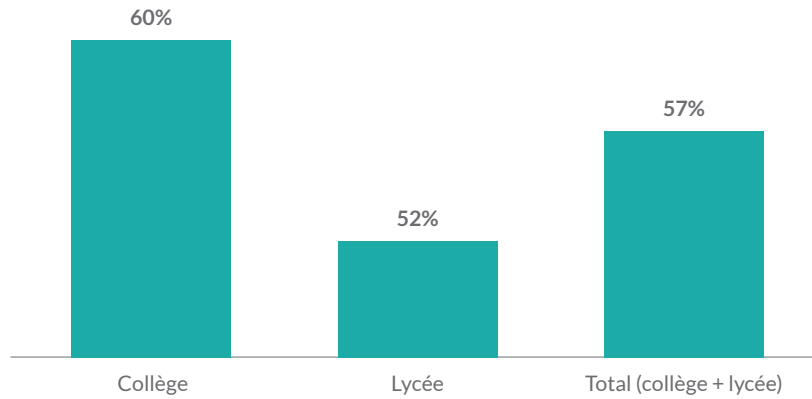
des collégiens dont les établissements sont dans une cité éducative ont participé à un séjour à l'étranger. Ce pourcentage diminue de moitié (2%) dans les lycées. En ne regardant que les établissements ayant organisé un voyage à l'étranger, on note que 9% des collégiens sont concernés contre 3% des lycéens.

Part des départs à l'étranger parmi l'ensemble des élèves des établissements ayant organisé des voyages à l'étranger en 2022-2023



Source : Agence d'urbanisme, Questionnaire aux directeurs et chefs d'établissement des Cités éducatives, juin 2023

Part des filles parmi les élèves ayant participé à un voyage à l'étranger en 2022-2023



Source : Agence d'urbanisme, Questionnaire aux directeurs et chefs d'établissement des Cités éducatives, juin 2023





Les séjours à l'étranger, un objet à ce jour peu saisi par les projets des Cités

La lecture des projets des Cités montre que le séjour à l'étranger ne fait pas partie de leurs objectifs. Deux Cités évoquent toutefois l'amélioration des compétences en langue et les compétences langagières.

La démarche des Cités éducatives ne semble pas s'être à ce jour emparée des séjours à l'étranger ; d'autres priorités ont été privilégiées.

La présence de l'international dans les Cités

La dimension internationale demeure malgré tout très présente dans les Cités éducatives, notamment parce que de nombreux jeunes parlent plusieurs langues et ont des liens personnels et familiaux avec d'autres pays et cultures.

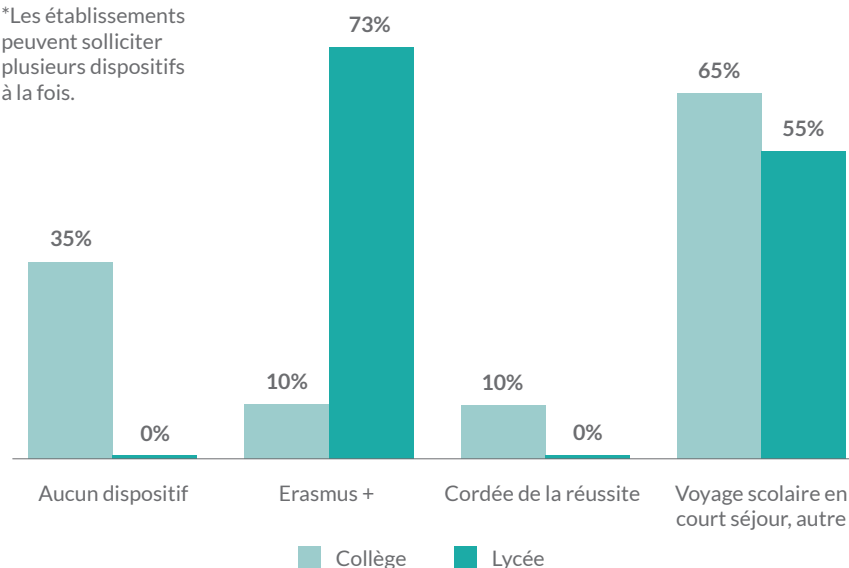
Des difficultés multiples

Les difficultés au départ à l'étranger sont de différentes natures :

- il peut s'agir de la nécessité de déconstruire des *a priori* ou des inquiétudes ;
- le reste à charge peut être important pour les familles, dès que la destination n'est pas un pays limitrophe ;
- les projets de séjours à l'étranger nécessitent beaucoup de temps de préparation ;
- le portage financier n'est pas évident, et ne peut pas être réalisé par les services académiques ;
- un accompagnement global est nécessaire.

Répartition des dispositifs détaillés avec doublons* en 2022-2023

*Les établissements peuvent solliciter plusieurs dispositifs à la fois.



Source : Agence d'urbanisme, Questionnaire aux directeurs et chefs d'établissement des Cités éducatives, juin 2023



LES ACTEURS LOCAUX IDENTIFIENT LES ENJEUX SUIVANTS POUR LA SUITE DE LA DÉMARCHE :

- le lien avec les collectivités territoriales pour ce type de projet apparaît comme ayant besoin d'être conforté ;
- l'expérience et les compétences internationales de certains élèves (qui maîtrisent des langues étrangères, par exemple) gagneraient à être davantage valorisées.



Mobilité

critère n°
13

Stage de troisième, ouvrir le champ des possibles ?

Décisions du groupe technique évaluation

Il a été précisé que l'on cherche à identifier les stages qui se font en dehors de la commune de résidence du jeune. Les troisièmes prépa-métiers (voie professionnelle) sont intégrées à l'échantillon.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Est-ce que la démarche Cités éducatives permet aux jeunes de sortir de leur commune pour le stage de troisième ? A-t-elle des conséquences différentes chez les garçons et les filles ?

Contexte

Le stage de troisième, dit stage de découverte, permet d'appréhender le monde professionnel, les réalités concrètes du travail ; les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers. L'objectif est d'accompagner le jeune à se projeter. Le stage est obligatoire pour tous les élèves de troisième sur une durée de cinq jours.

Une étude de l'INJEP en 2018 montre que l'accès aux stages peut avoir des conditions ségréguées. Les élèves d'établissements en REP ont besoin de contacter deux fois plus d'entreprises pour trouver un stage que les élèves hors REP. Et, « 56% des élèves enquêtés scolarisés dans des établissements hors REP font un stage en lien avec leur orientation après la classe de troisième. Ils ne sont que 31% dans les établissements en REP ».¹

Le stage de troisième joue un rôle renforcé dans les établissements REP et REP+, où le taux de passage en formation professionnelle est plus important. La **mobilité** vise à réduire la reproduction sociale et l'enclavement urbain. La Loi d'orientation des mobilités (LOM) propose en 2019 un cadre favorable à la valorisation des mobilités et de leurs impacts : lieu de vie, études, profession, moyen de transport...

Dans le cadre de la cité éducative, la mobilité est perçue comme une compétence qui permet aux jeunes de valoriser une capacité à s'adapter aux manières d'être en société et aux modes de déplacements². L'expérience d'un stage de 3^e en dehors de sa commune peut être un des leviers pour que le jeune ouvre son champ des possibles pour son futur et éclaircisse ses choix d'orientation.

La **qualité du stage** constitue un enjeu fort. Les équipes pédagogiques travaillent de plus en plus en amont avec les jeunes sur leurs souhaits d'orientation et avec les entreprises sur le contenu des stages pour les rendre attractifs aux jeunes.

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



Source

Agence d'urbanisme :
Questionnaire 7 Cités éducatives,
juin 2023.

1. LERFAS et VIPs-Université du Maine, Mise en évidence des discriminations envers les jeunes, *Le stage en Classe de troisième au collège : premières expériences des discriminations liées à l'âge*, sous la direction de Kerivel A. et Zanna O., rapport FEJ-INJEP, 2017.
2. Julien Devaux, Nicolas Oppenheim, « La mobilité des adolescents : une pratique socialisée et socialisante », *Métropolitiques*, 2012. 28% des personnes en insertion ont abandonné un travail ou une formation, faute de pouvoir s'y rendre. Près d'un Français sur cinq déclare avoir déjà renoncé à se rendre à un entretien d'embauche parce qu'il était compliqué ou trop chronophage de s'y rendre.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateur 13.1

% de filles et garçons ayant effectué leur stage en dehors de leur commune

Indicateur 13.2

% de filles et garçons ayant effectué tout leur stage en distanciel cette année

Indicateur 13.3

Diversité de solutions proposées pour trouver un stage de troisième

Mode de calcul

Numérateur : nombre de filles ou garçons effectuant leur stage en dehors de leur commune.

Dénominateur : nombre de filles ou garçons ayant effectué un stage de 3^e.

Calcul des indicateurs pour les collèges (troisième) et lycées professionnels et polyvalents (troisième prépa-métiers).

Questionnaire aux directrices, directeurs, cheffes et chefs d'établissement des 7 Cités éducatives.

Limites

Taux de réponse au questionnaire : 69 % au collège, 52 % pour les lycées

Ces indicateurs, ne permettent pas de savoir si le stage en dehors de la commune est une expérience plus valorisante et valorisable qu'un stage dans la commune.

7 Cités éducatives

43% des élèves en classe de 3^e ont réalisé leur stage de découverte en dehors de la commune

(année scolaire 2022 – 2023)



QU'APPREND-ON ?

Les stages de troisième, une thématique peu évoquée par les projets des Cités

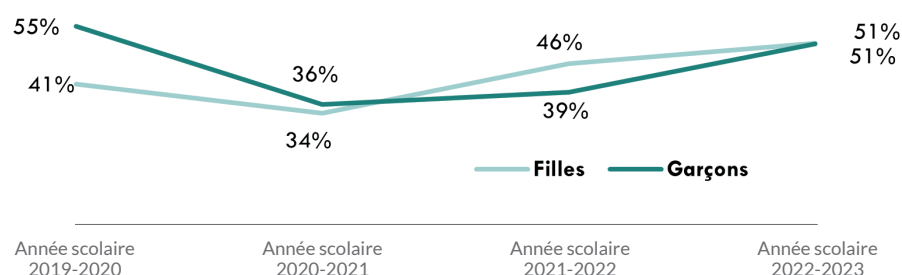
Au regard de l'analyse des projets des Cités, la démarche de cité éducative paraît comme étant peu mobilisée autour des stages de troisième. Une seule cité éducative identifie spécifiquement l'objectif de « faciliter la réalisation de stages de troisième ».

Les autres Cités évoquent toutefois des objectifs généraux plus larges dans lesquels s'insèrent les stages de troisième :

- l'enjeu général de mobilité, en particulier « hors quartier »,
- l'enjeu de découverte du monde professionnel et des enseignements supérieurs, ainsi que l'orientation.

Indicateur 13.1

Quatre Cités éducatives : filles et garçons ayant effectué leur stage de troisième et troisième prépa en dehors de la commune (en %)



19% des élèves de troisième sont en difficulté pour trouver un stage eux-mêmes dans les quatre Cités éducatives

Les collèges et lycées avec troisième prépa-métiers ont été interrogés sur la part des élèves de troisième ne trouvant pas de stage par eux-mêmes. Ils sont en moyenne 19% des élèves au sein des quatre Cités éducatives, et 17% dans les sept Cités.

Les freins à la recherche de stage se répartissent dans les mêmes grandeurs que celles analysées l'année dernière, suivant les réponses au questionnaire, principalement le blocage psycho-social de certains élèves et familles. Les échanges

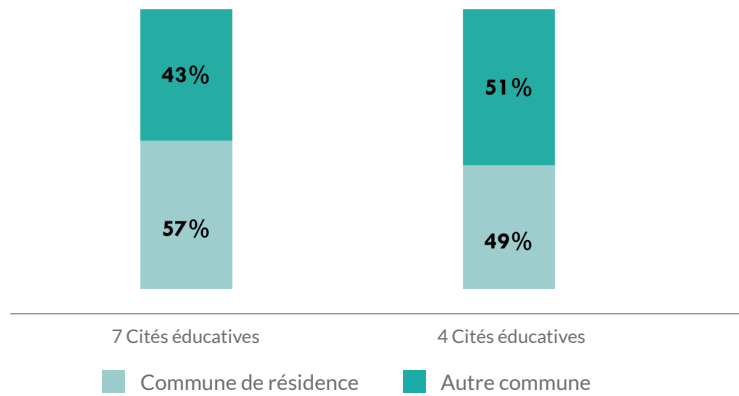
en groupe focus confirment ces freins et précisent que loin de les considérer comme des limites, la préparation du stage est l'occasion de les travailler, ce qui n'est pas nécessairement le cas lors des cours ordinaires. Les échanges ont permis de mettre en lumière le fait que le stage de troisième est souvent l'occasion de repérer des craintes et de déconstruire certaines représentations des jeunes et des familles.

Certains acteurs évoquent d'autres difficultés :

- le lien avec les entreprises qui constitue aussi parfois un blocage ;
- le manque ponctuel de coordination et de communication des établissements par rapport aux dates.

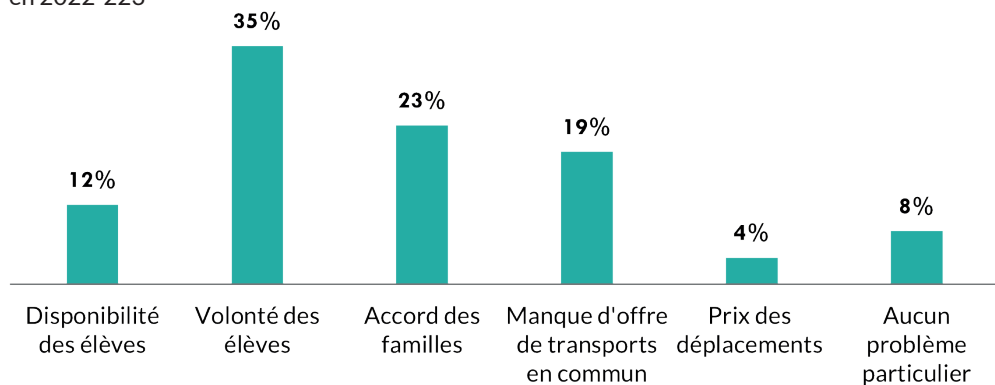
Indicateur 13.2

Répartition des stages de troisième en fonction de la localisation en 2022-2023



Indicateur 13.3

Sept Cités éducatives - les principaux freins identifiés par les établissements pour trouver un stage en 2022-2023



LES ACTEURS LOCAUX IDENTIFIENT LES ENJEUX SUIVANTS POUR LA SUITE DE LA DÉMARCHÉ :

- mieux coordonner et communiquer sur les dates de stage ;
- rendre plus lisibles les différentes actions ;
- inscrire les actions dans la durée, et éviter les actions ponctuelles ;
- renforcer la connaissance du territoire, de ses acteurs et de leur offre pour les jeunes.



Insertion des jeunes

Retour en formation des jeunes

critère n°
14



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Quel est le profil des jeunes décrochés des établissements des Cités éducatives ?

Quel est le taux de retour en formation de ces jeunes décrochés ?

Contexte

Une politique de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire est menée depuis plusieurs années sur le plan national et local. Elle a été renforcée à la rentrée scolaire 2020 par la mise en œuvre de l'obligation de formation qui vise à ce qu'aucun jeune de moins de 18 ans ne se trouve sans solution et soit scolarisé, en formation ou en emploi.

Les sept Cités éducatives sont ancrées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville qui comptent près de 25 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans, ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) contre 10 % dans le reste de la métropole (source *Insee RP 2018*).

Les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ont été mises en place sur le plan national avec le concours de l'Éducation nationale, du Ministère de l'agriculture, de l'Association régionale des missions locales (Amilaura) etc. pour identifier les jeunes de plus de 16 ans sans diplôme ou sans qualification, sortis du système scolaire à la rentrée suivante à partir du croisement de différentes sources statistiques.

Le Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) relatives au décro-

chage scolaire transmet à chaque plateforme PSAD les listes de jeunes ayant quitté leur scolarité à N ou N-1 ainsi que ceux relevant de l'organisme de formation de leur secteur quatre fois par an (octobre, décembre, février et avril). Les responsables de PSAD (directeurs de centre d'information et d'orientation et directeurs de mission locale) se répartissent la prise de contact, l'accompagnement de ces jeunes afin de proposer une solution (poursuite ou retour dans une formation par voie scolaire ou apprentissage, dispositifs de remobilisation et de construction de projet dans le cadre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, dispositif du Lycée de la Nouvelle Chance, entrée dans une prépa-apprentissage, accompagnements gérés par la Mission locale, EPIDE¹, etc.

Pour l'année scolaire 2020 - 2021, le département du Rhône comptait 720 jeunes décrochés et 329 décrocheurs. Sur l'Académie de Lyon, on dénombre 1 408 décrochés et 747 décrocheurs (mai 2022)².

Définitions : est considéré comme **décrocheur**, un jeune toujours inscrit en établissement au cours de l'année de référence N en voie de décrochage, année de prise en charge dans le cadre d'un accompagnement, **décroché**, un jeune scolarisé à l'année N-1 ou démissionnaire au cours de l'année de référence N, âgé de 16 ans ou + et repéré comme sans solution.

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



Source

Données issues de l'application « suivi des décrocheurs » de l'Académie de Lyon, suivi CIO, extraites en mai 2021, 2022 et 2023 portant sur les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 et 2021-2022

Définitions fournies par le CIO

1. EPIDE : « Établissement pour l'insertion dans l'emploi » est un acteur reconnu de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans emploi
2. Source : Application « suivi des décrocheurs » de l'académie de Lyon, mai 2022.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateur 14.1

Niveau de formation des jeunes de 16 - 25 ans décrochés (en % des jeunes de 16 - 25 ans décrochés)

Indicateur 14.2

Part des jeunes de 16 à 17 ans sous obligation de formation ayant trouvé une solution de formation.

Pour la promotion 2021, le Rectorat a recensé les préconisations réalisées, le dispositif effectif de prise en charge et le devenir du jeune. Dans ce cadre, il est possible de distinguer les jeunes sous obligation de formation (catégorie 16-17).



QU'APPREND-ON ?

Deux tiers des jeunes « décrochés » des sept Cités éducatives sont sans diplôme

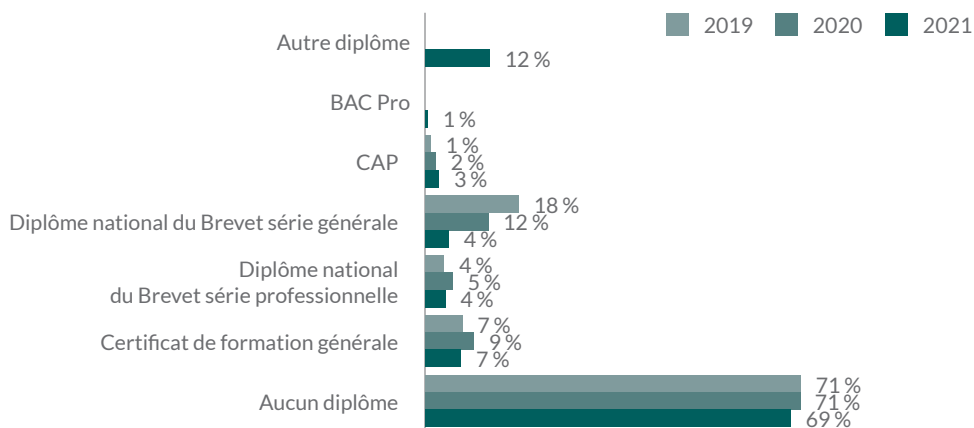
D'après la Plateforme de suivi et d'appui aux décrochés (PSAD) et le suivi effectué par les Centres d'information et d'orientation (CIO), les sept Cités éducatives comptent 317 jeunes « décrochés » suivis par les CIO entre le 1^{er} septembre 2021 et le 30 août 2022. Ces jeunes âgés de 16 ans à 25 ans ont été scolarisés en 2020 ou démissionnaires au cours de l'année 2021 - 2022.

Des « décrochés » très majoritairement de sexe masculin

Dans les sept Cités éducatives réunies, 70% des « décrochés » sont des garçons (62% dans les quatre Cités éducatives).

Indicateur 14.1

Diplôme des jeunes « décrochés » des établissements des quatre Cités éducatives (promotion 2019 à 2021 ; suivi CIO (en %))



Source

Données issues de l'application « suivi des décrocheurs » de l'académie de Lyon, suivi CIO, extraites en mai 2021, 2022 et 2023 portant sur les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 et 2021-2022

- Le certificat de formation générale (CFG) est un diplôme qui atteste l'acquisition de connaissances en français, mathématiques, vie sociale et professionnelle en fin de collège. Il concerne plus particulièrement les élèves de troisième d'insertion et de troisième des enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA de collège et EREA). Ce certificat, institué en 1983, leurs permet de préparer un diplôme de niveau 3, notamment le certificat d'aptitude professionnelle (CAP).



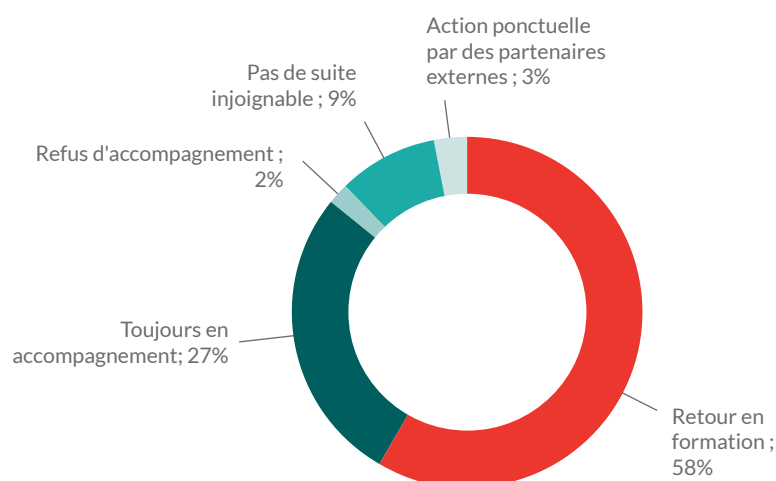
58% des jeunes « décrochés » et suivis, de 16-17 ans, reprennent une formation

- 58% des élèves « décrochés » âgés de 16 et 17 ans sous obligation de formation issus d'un établissement des sept Cités éducatives retrouvent une formation en lycée professionnel ou polyvalent, après un accompagnement par les CIO.

- 27% sont toujours en accompagnement actif et 3% en accompagnement ponctuel par des partenaires externes.
- Les 11% restants refusent l'accompagnement ou sont injoignables.

Indicateur 14.2

Part des jeunes de 16 à 17 ans sous obligation de formation ayant trouvé une solution de formation (promotion 2020)



Source

Données issue de l'application « suivi des décrocheurs » de l'académie de Lyon, suivi CIO, mai 2022 (année scolaire 2020 – 2021)



Insertion des jeunes

Jeunes percevant le Revenu de solidarité active

critère n°

15

Décisions du groupe technique évaluation

Demande d'analyser les jeunes bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans et résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concernés par une cité éducative.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Combien de jeunes de 18 à 24 ans perçoivent le Revenu de solidarité active (RSA) et résident dans les QPV des Cités éducatives ? Qui sont-ils ?

Contexte

Depuis juillet 2020, l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans est prolongée par une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans¹, d'où le choix de retenir la classe d'âge 18-24 ans. Ces jeunes sont sortis de l'obligation de formation mais leurs parcours font encore l'objet de l'attention des Cités éducatives.

Le Revenu de solidarité active (RSA) est un dispositif qui complète les ressources d'une personne démunie ou aux ressources faibles, afin de lui garantir un revenu minimum, tout en assurant un accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi. Il s'adresse principalement aux personnes d'au moins 25 ans qui remplissent certaines conditions de ressources.

Un jeune de 18 à 25 ans peut prétendre au RSA s'il a exercé une activité professionnelle pendant au moins deux ans à temps plein au

cours des trois dernières années (RSA jeunes actifs) ou s'il est jeune parent avec au moins un enfant né ou à naître (RSA jeune parent).

Le Revenu de solidarité pour les jeunes de moins de 25 ans (RSJ) est un dispositif qui permet de répondre aux difficultés croissantes d'insertion que les jeunes rencontrent, notamment dans le contexte de crise économique et sanitaire lié à la Covid-19. La Métropole de Lyon l'a mis en place en mai 2021. C'est une aide spécifique pour les jeunes, entre 18 et 24 ans, en situation de précarité, sortis du système éducatif et qui ne répondent pas aux critères des aides déjà existantes. Ce revenu de solidarité jeunes peut atteindre jusqu'à 400 euros par mois sur une durée de deux ans maximum et est complété par un dispositif d'accompagnement confié aux Missions locales et aux associations agréées. L'accompagnement porte principalement sur l'accès au logement (recherche d'un logement, aide aux démarches...), l'accès aux droits (connaissance de ses droits, informations sur l'orientation...) et l'accès aux soins (informations sur ses droits et orientation vers des professionnels...).

BAROMÈTRE DES INDICATEURS



QUELS INDICATEURS ?

Indicateur 15.1

Nombre et part des bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans

Indicateur 15.2

Nombre de bénéficiaires du RSJ de 18 à 24 ans

Mode de calcul

Numérateur : nombre de jeunes bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans

Dénominateur : nombre total d'allocataires de la Caf de 18 à 24 ans (y compris les étudiants)

Données sur les cinq QPV concernés par les quatre Cités éducatives (ou les QPV concernés par les sept Cités éducatives)

Source

Caf du Rhône au 31/12/2019 et 31/12/2020

1. Dans la Loi pour une École de la confiance, promulguée le 28 juillet 2019, l'article 15 (entré en vigueur à la rentrée 2020) de la loi concrétise un engagement gouvernemental de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Il prolonge l'instruction obligatoire par une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. www.education.gouv.fr

7 Cités éducatives

206

jeunes de moins de 25 ans perçoivent le RSA dans les 17 Quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) inclus dans les 7 Cités éducatives (10,3% des allocataires de la Caf âgés de 18 à 24 ans) en 2021



QU'APPREND-ON ?

Les jeunes percevant le RSA restent surreprésentés dans les QPV des Cités éducatives, en dépit d'une légère amélioration

Fin 2021, les 17 QPV des sept Cités éducatives accueillent 206 jeunes de 18 à 24 ans percevant le Revenu de solidarité active (RSA), soit 18% de l'ensemble des jeunes bénéficiaires du RSA de la métropole de Lyon (1 144 jeunes) et 68% de l'ensemble des jeunes résidant en QPV dans la métropole lyonnaise et bénéficiaires du RSA (302).

Rapporté à l'ensemble des allocataires de la Caf de cette tranche d'âge, les jeunes percevant le RSA sont surreprésentés dans les QPV des Cités éducatives : 8,6% pour les quatre Cités éducatives et 10,3% pour

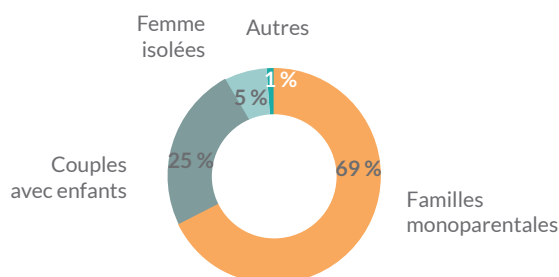
les sept Cités éducatives, contre 1% dans le reste de la métropole, hors QPV. Leur nombre reste stable entre 2019 et 2020.

En évolution, on observe une baisse de la part des bénéficiaires de moins de 25 ans dans les QPV, y compris ceux situés dans les Cités éducatives et une stabilité dans le reste de la métropole (hors QPV).

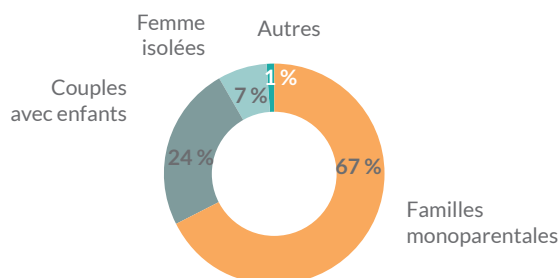
Quel que soit le territoire, la très grande majorité des jeunes bénéficiaires du RSA est constituée de femmes. Leur part parmi les bénéficiaires se situe autour de 94%.

Cette configuration se reflète dans la composition familiale des bénéficiaires. La part des familles monoparentales concentre l'essentiel des bénéficiaires.

Répartition des bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans selon la composition familiale dans les QPV des quatre Cités éducatives fin 2021

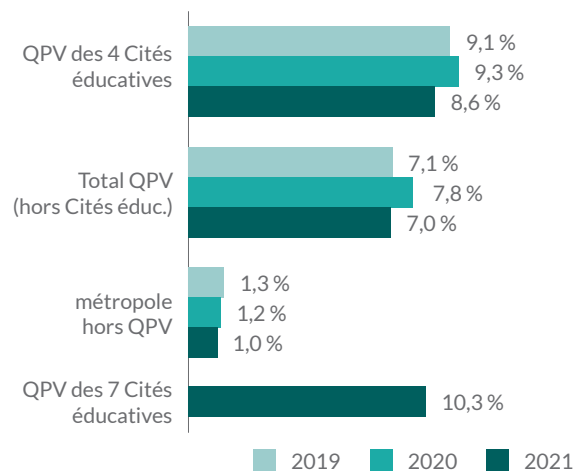


Répartition des bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans selon la composition familiale dans les QPV des sept Cités éducatives fin 2021

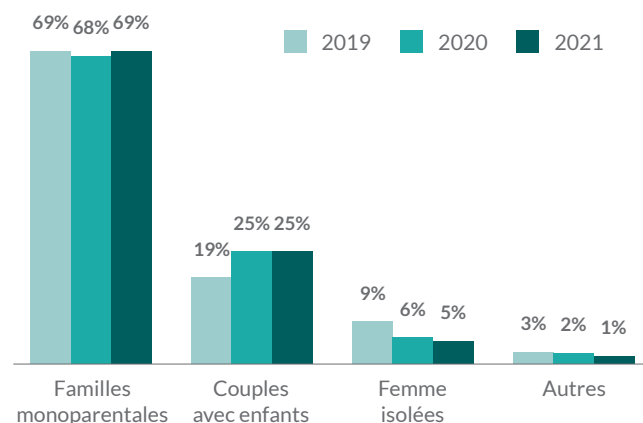


Indicateur 15.1

Part des bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans parmi les allocataires de la Caf 18-24 ans en 2019, 2020 et 2021



Répartition des bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans selon la composition familiale dans les QPV des quatre Cités éducatives en 2019, 2020 et 2021





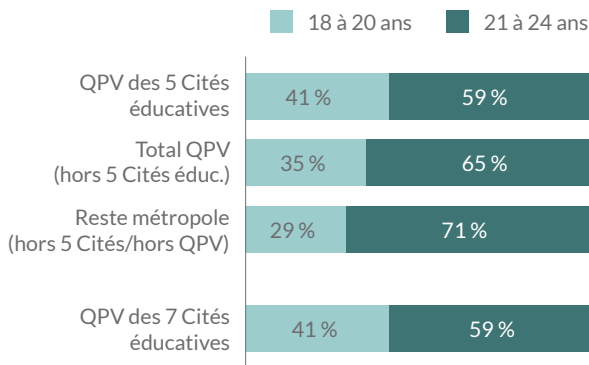
En un an, plus d'une centaine de jeunes ont bénéficié du Revenu de solidarité jeunes mis en place par la Métropole de Lyon

De juin 2022 à mai 2023, 114 jeunes précaires de 18 à 24 ans, sortis du système éducatif et échappant aux dispositifs existants, ont perçu le Revenu solidarité jeunes (RSJ) dans les QPV des cinq Cités éducatives, soit 15% des jeunes concernés par le RSJ dans l'ensemble de la métropole de Lyon. Leur nombre atteint 133 dans les QPV des sept Cités éducatives (17% des bénéficiaires de la métropole).

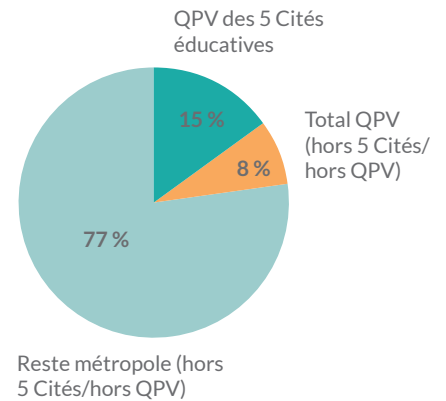
La tranche d'âge des 18 à 20 ans est toujours surreprésentée dans les QPV des Cités éducatives : 41% contre 29% dans le reste de la métropole hors QPV.

Ces jeunes sont très majoritairement hébergés chez un tiers ou chez les parents. Ils se distinguent par un niveau de formation plus faible qu'ailleurs.

Indicateur 15.1
Âge des bénéficiaires du Revenu de solidarité jeunes (RSJ)

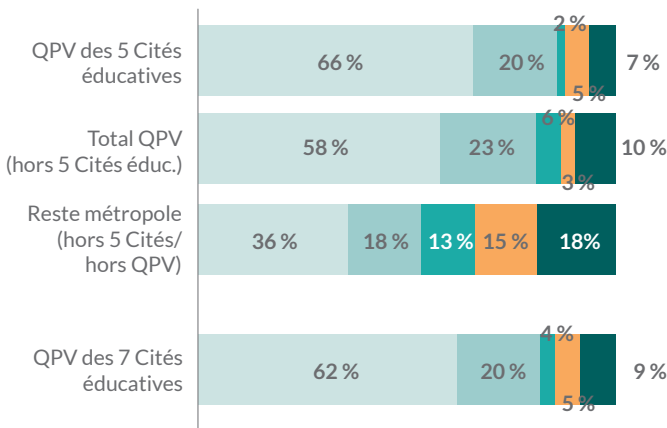


Part des bénéficiaires du Revenu solidarité jeunes (RSJ) dans les QPV des cinq Cités éducatives



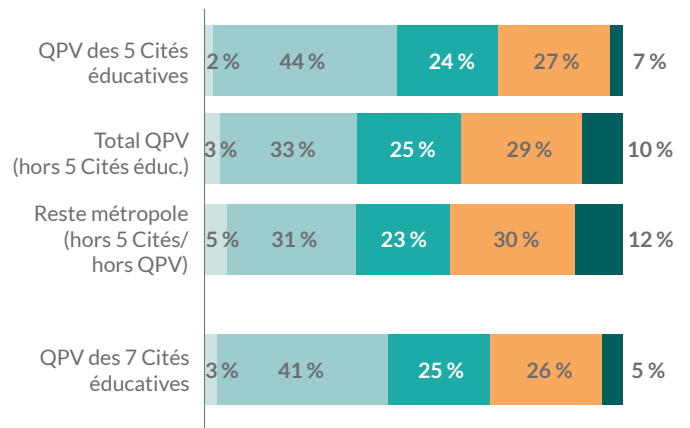
Répartition des bénéficiaires RSJ selon le type d'hébergement (juin 2021 à mai 2023)

- Hébergé chez un tiers - Père ou mère
- Hébergé chez un tiers - autre
- Hébergé en foyer
- Sans domicile fixe
- Locataire



Répartition des bénéficiaires RSJ selon le niveau d'étude (juin 2021 à mai 2023)

- Inconnu
- Sans diplôme*
- CAP, BEP
- BAC
- BAC+2 et plus



Source : Métropole de Lyon, mai 2022, géolocalisation par QPV réalisée par l'agence d'urbanisme





Remerciements



LES PARTENAIRES DE L'ÉVALUATION DES CITÉS ÉDUCATIVES

Préfecture du Rhône

Région académique Auvergne Rhône-Alpes :

- Rectorat de Lyon, Service Interacadémique de la Statistique de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (SIASEPP) - SPS Lyon

- Mission pour l'égalité des chances

- Délégation de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Académie de Lyon :

- Inspection académique – DSDEN du Rhône

- Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC)

- Conseillers techniques, médecins, infirmiers et infirmières.

Ministère de la justice :
Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse (PJJ)

CAF du Rhône

Métropole de Lyon :

- Direction Pilotage Urbain
Service Politique de la ville,

- Direction de l'Éducation,

- Direction de l'insertion
et de l'emploi

Délégués, déléguées du Préfet,

Principaux des collèges chefs de file des Cités éducatives

Directrices, directeurs des écoles, cheffes-chefs d'établissement

**Cheffes et chefs de projets
opérationnels des villes :** Lyon 8^e,
Rillieux-la-Pape, Givors et Grigny,
Vaulx-en-Velin, Vénissieux et
Saint-Fons

Les prestataires évaluations locales

**Acteurs locaux interviewés et/
ou ayant participé aux groupes
focus**

Directeur de publication : **Damien Caudron**

Référent : **Richard Nordier** – r.nordier@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'Urbanisme de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

